

MAYENNE COMMUNAUTÉ



Plan CLIMat

air énergie territorial



Plan CLIMat air énergie territorial

2021-2026

BILan à mi-parcours



MAYENNE
communauté

Bilan réalisé de septembre 2024 à avril 2025

Fanny Goineau

Chargée de mission PCAET

Table des matières

I.	Introduction	9
1.	Le PCAET de Mayenne Communauté	9
	Historique.....	9
	Pilotage	9
	Articulation avec les autres documents de planification	10
2.	Le bilan à mi-parcours	11
	Réglementation	11
	Méthodologie.....	11
II.	Vulnérabilité du territoire	12
1.	Températures annuelles moyennes	12
2.	Précipitations et tensions sur l'eau	14
III.	Données climat-air-énergie	15
1.	Sources de données et point de vigilance.....	15
2.	CLIMAT - Emissions de Gaz à Effet de Serre (EGES)	16
	Source de données	16
	Les Gaz à Effet de Serre (GES).....	16
	Etat des lieux des EGES par secteur.....	16
	Evolution générale des Emissions de Gaz à Effet de Serre	17
	Actions du PCAET correspondantes.....	18
3.	CLIMAT – Séquestration carbone	19
	Source de données	19
	Définitions.....	19
	Etat des lieux de la séquestration carbone sur Mayenne Communauté	20
	Actions du PCAET correspondantes.....	21
4.	AIR – Emissions de polluants atmosphériques	22
	Source de données	22
	Santé et qualité de l'air.....	22
	Qualité globale de l'air	23

Etat des lieux des émissions de polluants par secteurs	23
Evolution générale des polluants atmosphériques.....	24
Actions du PCAET correspondantes.....	25
5. ENERGIE - Consommation	26
Source de données	26
Consommation énergétique finale	26
Etat des lieux de l'énergie consommée par secteur	26
Répartition des types d'énergies consommées par secteur.....	27
Evolution générale de la consommation énergétique	27
Actions du PCAET correspondantes.....	28
6. ENERGIE – Production d'énergies renouvelables (EnR)	28
Source de données	28
Energies renouvelables (EnR)	29
Etat des lieux de la production EnR.....	29
Evolution générale de la production EnR.....	30
Perspectives.....	31
Facture énergétique de Mayenne Communauté	31
Actions du PCAET correspondantes.....	32
IV. Moyens humains et financiers	33
1. Ressources humaines.....	33
2. Moyens financiers.....	33
3. Coût de l'inaction	35
V. Perspectives	36
1. Mise en conformité avec les évolutions réglementaires.....	36
2. Préconisations.....	37
D'ici la fin du PCAET.....	37
Pour le prochain PCAET 2027-2032	39
VI. Bilan quantitatif.....	41
1. Bilan général.....	41
2. Bilan par actions - Axe 1 : ENGAGEMENT	43

3.	Bilan par actions - Axe 2 : BIODIVERSITE.....	48
4.	Bilan par actions - Axe 3 : ENERGIES	50
5.	Bilan par actions - Axe 4 : AGRICULTURES	56
6.	Bilan par actions - Axe 5 : MOBILITES.....	61

Index des abréviations

- CC : Communauté de Communes
- COP : Conference Of Parties (Conférence des Parties - réunion annuelle des États pour fixer les objectifs environnementaux mondiaux)
- CoPil : Comité de pilotage
- COV : composés organiques volatiles
- DAMEST : Direction Aménagement, Mobilité, Environnement et Services Techniques
- EGES : Emissions de Gaz à Effet de Serre
- EnR : Energies Renouvelables
- EnRc : Energies Renouvelables Citoyennes
- ETP : Equivalent Temps-Plein
- GES : Gaz à Effet de Serre
- GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (*Intergovernmental panel on climate change – IPCC*)
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- MPR : Ma Prime Rénov' (dispositif d'aides de l'Etat)
- NH₃ : ammoniac
- NO_x : Oxydes d'azote
- OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
- PAC : Pompe à Chaleur
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PM10 : particules fines de diamètre inférieur à 10 µm
- PM2,5 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm
- PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- PPE : Programmation Pluri-annuelle de l'Energie
- PREPA : Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques
- PTRE : Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDEnR : Schéma Directeur des Energies Renouvelables
- SFEC : Stratégie Française Energie Climat (comprend SNBC + PPE + PNACC)
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
- SO₂ : dioxyde de soufre

- TRACC : Trajectoire de Référence de Réchauffement pour l'Adaptation au Changement Climatique
- UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

Préambule

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a confirmé que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée¹.

L'Accord de Paris signé lors de la COP 21 en 2015 prévoyait de prendre des mesures pour contenir l'élévation de la température en dessous de 2°C et de la limiter de préférence à 1,5°C.

Cette limite est dépassée : pour la première fois en 2024, l'augmentation de la température mondiale s'est élevée à + 1,55 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Selon l'OMM, il est très probable qu'au moins une des 5 années à venir dépassent encore le record de l'année 2024².

Pour autant, il est nécessaire de poursuivre les politiques publiques mises en œuvre pour essayer de limiter au maximum cette élévation, car les conséquences sont déjà palpables dans tous les pays du monde et également au niveau local.

Le Plan Climat de Mayenne Communauté a été adopté en 2021. Si le recul n'est pas suffisant pour évaluer et quantifier l'impact de ces actions, les données recueillies permettent d'estimer la tendance du territoire.

¹ <https://news.un.org/fr/story/2025/01/1152031>

² <https://wmo.int/fr/media/news/selon-les-previsions-climatiques-mondiales-les-temperatures-devraient-se-maintenir-des-niveaux>

I. INTRODUCTION

1. Le PCAET de Mayenne Communauté

Historique

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mayenne Communauté a été élaboré en 2019 en partenariat avec les communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais. Cette démarche de mutualisation a été réalisée dans une volonté de disposer d'une politique cohérente à l'échelle du Nord Mayenne, et dans la continuité d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) élaboré par le Pays de Haute Mayenne en 2012.

L'élaboration du PCAET a démarré avec une phase de mobilisation des citoyens. Trois événements grand public (2 conférences et un ciné-débat) ont été proposés avec des thèmes complémentaires. Ensuite, des ateliers de co-construction ont permis de présenter le diagnostic et d'identifier des pistes d'actions. Enfin des ateliers thématiques en présence d'acteurs locaux ont permis d'affiner ces actions.

Pour finir, le projet de plan d'actions a été soumis aux relectures des institutions et partenaires, et une journée technique a permis de finaliser le plan d'actions.

Le PCAET de Mayenne Communauté a été approuvé en conseil communautaire du 23 septembre 2021.



Figure 1. Axes stratégiques du PCAET de Mayenne Communauté

Pilotage

Une convention de partenariat avait été instituée lors de l'élaboration des PCAET à l'échelle des 3 communautés de communes spécifiant une coordination à hauteur d'un tiers-temps (1/3 ETP) par intercommunalité.

Il a été mis fin à la convention en 2022, quand chaque communauté de communes a été dotée d'un agent en charge du PCAET. Un comité technique informel entre les 3 intercommunalités se réunit ponctuellement et une réunion avec les élus de chaque EPCI peut être mise en place à la demande.

A l'échelle de Mayenne Communauté, un comité de pilotage est en place et se réunit annuellement. Il est constitué de 6 élus, de la chargée de mission PCAET et de la directrice DAMEST.

Un comité de pilotage élargi réunissant les partenaires avait été évoqué, mais il n'a encore jamais été convoqué.

De même, un « Club Climat » devant réunir à la fois les partenaires et la société civile n'a pas encore été mis en place.

Articulation avec les autres documents de planification

Le PCAET doit s'articuler avec les différents documents de planification de la collectivité.

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs et orientations fondamentales du PLUi et du SCoT, comme le PLUi doit prendre en compte le PCAET.

En 2025, le SCoT et le PLH de Mayenne Communauté sont en cours de révision. Pour plus de cohérence et de portée à l'échelle du territoire, c'est l'opportunité d'ajuster ces politiques avec les objectifs du PCAET.

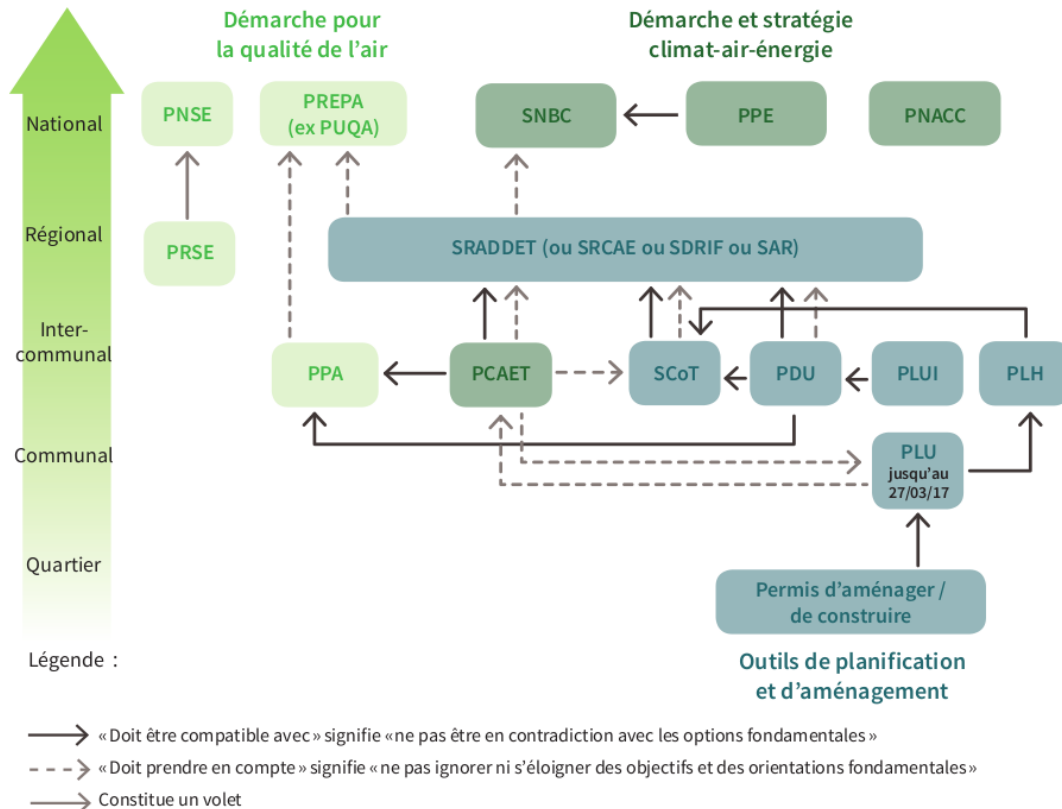


Figure 2. Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme (Source : ADEME)

2. Le bilan à mi-parcours

Réglementation

La mise en place des PCAET est confiée aux EPCI de plus de 20 000 habitants pour une durée de 6 ans.

Selon l'article R.229-51 du code de l'environnement : « *Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public* ». Ce rapport mesure l'impact des actions mises en œuvre et évalue la démarche proposée au territoire au regard de ses objectifs.

Il s'agit ainsi de visualiser l'état d'avancement du programme, de préparer les 3 années restantes en ajustant les actions en fonction des difficultés éventuellement rencontrées, et même d'anticiper la révision du PCAET.

Méthodologie

La rédaction de ce présent rapport s'est effectuée en plusieurs phases :

- Phase 1 : réunion et analyse des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Un suivi régulier de chaque action avec bilan des porteurs de projet le cas échéant permet de disposer d'éléments actualisés et quantifiés par action et de mettre à jour les indicateurs de réalisation.

Les indicateurs d'impacts sont établis à partir des chiffres issus des rapports BASEMIS® élaborés par Air Pays de la Loire, ainsi que de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables réalisé en 2023 pour la partie Energie.

- Phase 2 : réflexion stratégique

Le premier bilan par actions est présenté au CoPil PCAET en décembre 2024. Une réflexion est entamée sur la suite à donner aux actions notamment pour les actions qui rencontrent des difficultés.

- Phase 3 : présentation de ce bilan aux élus communautaires

Le présent rapport est présenté en bureau communautaire en début d'année 2026 avant diffusion au grand public.

II. VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

L'Europe - et donc la France - se réchauffe plus vite que le reste du monde³ : + 0,5 °C par décennie, soit deux fois plus vite que la moyenne mondiale.

En Pays de la Loire, depuis 1961, la moyenne des températures augmente de + 0,37 °C tous les 10 ans.

Le changement climatique en Pays de la Loire

Accord de Paris : rester << +2°C
Éviter des effets d'emballement et le dépassement de limites planétaires irréversibles.

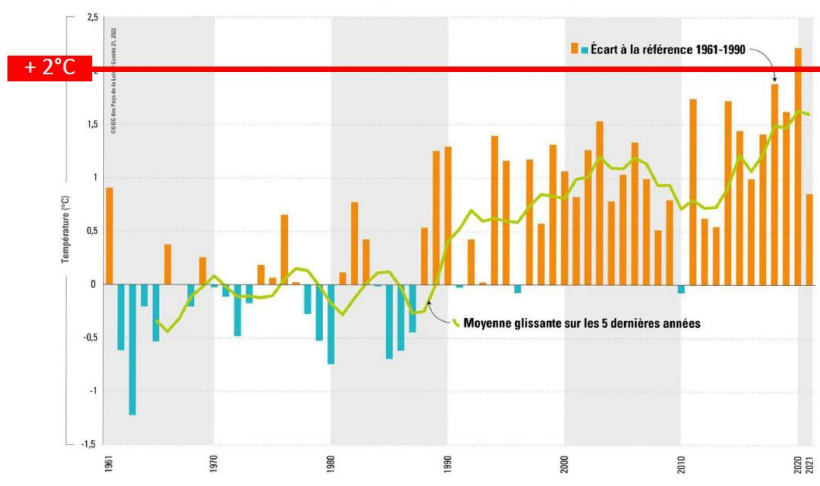
Aujourd'hui, on a atteint :
+1,1°C globalement
+ 1,7° en France
+ 2,3°C en été 2022 en France

On va atteindre quoi qu'il arrive en **2030** :
+1,5°C globalement
+ 2°C en France

Au rythme des engagements actuels, on va en **2100** vers :
+3,2°C globalement
+4°C en France

En Pays de la Loire, **+0,37°C tous les dix ans**

Évolution des températures en Pays de la Loire



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Sources : GIEC (AR6), MétéoFrance (ClimatHD), GIEC-PL (rapport 1, 2021)

Figure 3. Evolution des températures en Pays de la Loire depuis 1961

Bien qu'éloignée du littoral, la Mayenne n'est pas pour autant préservée des conséquences du réchauffement climatique et notamment de l'élévation des températures et de la tension sur l'eau.

1. Températures annuelles moyennes

Les cartes ci-dessous ont été modélisées par le Parc Naturel Normandie Maine à l'échelle de chaque intercommunalité. On observe selon les 2 scénarios issus du GIEC⁴ une tendance au

³ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/vrai-ou-faux-la-france-est-elle-le-pays-qui-se-rechauffe-le-plus-rapidement-dans-le-monde_6410335.html

⁴ Scénarios RCP du GIEC pour Representative Common Pathways ou « Trajectoires représentatives de concentration » en CO₂ : ils correspondent aux scénarios de modélisation du climat futur selon la concentration en CO₂ dans l'atmosphère selon 4 hypothèses. RCP 4.5 : les EGES sont stabilisés avant la fin du siècle à un niveau faible. RCP 8.5 : les EGES se poursuivent au rythme actuel, c'est le scénario le plus pessimiste.

réchauffement régulier. Cela entraînera une hausse des températures plus marquée en été qu'en hiver. Il y aura à la fois une augmentation de jours chauds ($> 35\text{ }^{\circ}\text{C}$), des nuits tropicales ($> 20\text{ }^{\circ}\text{C}$) et des vagues de chaleur (5 jours consécutifs avec température supérieure de $+ 5\text{ }^{\circ}\text{C}$ à la normale), mais aussi une nette diminution des vagues de froid (au moins 3 jours avec température inférieure à $- 2\text{ }^{\circ}\text{C}$) et du nombre de jours de gel.⁵

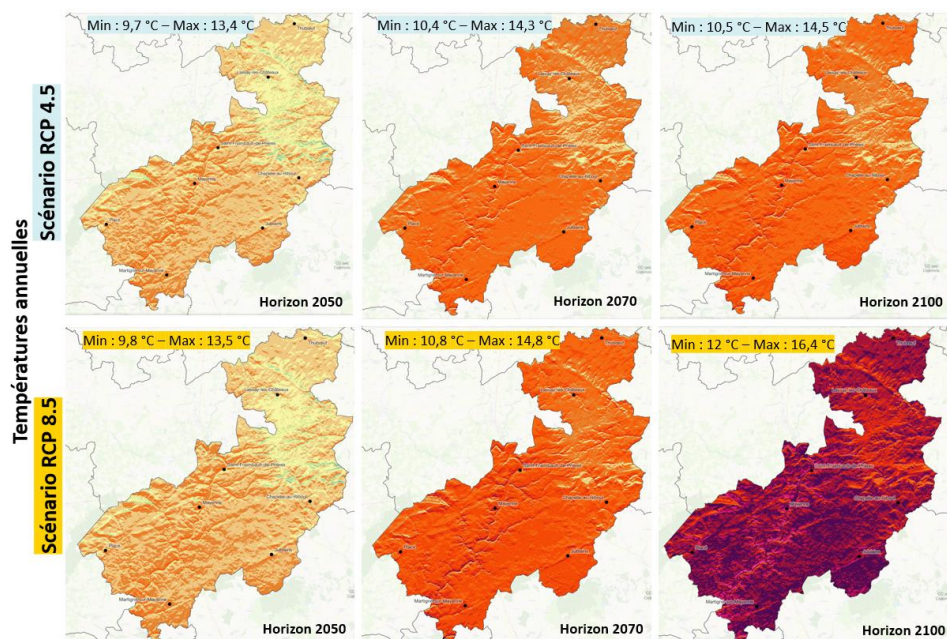
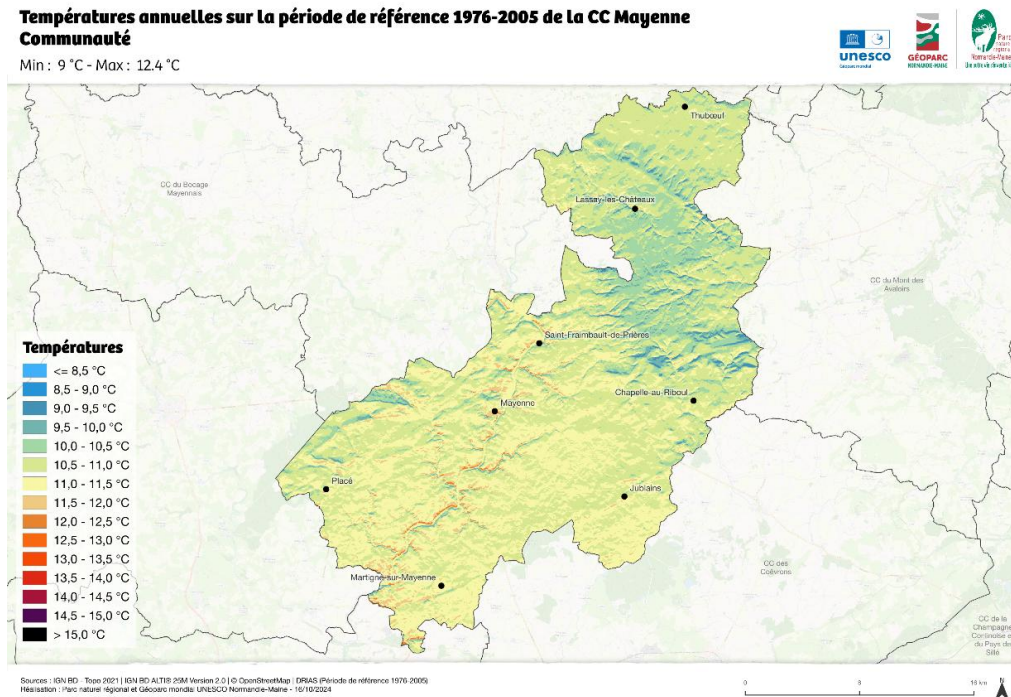


Figure 4. Modélisation des températures annuelles de Mayenne Communauté sur la période de référence (en haut) et selon les scénarios du GIEC RCP 4.5 et RCP 8.5

⁵ Source : 1^{er} Rapport du GIEC Pays de la Loire

2. Précipitations et tensions sur l'eau

La Mayenne présente une forte présence d'eaux de surfaces à travers les zones humides, plans d'eau et un réseau hydrographique plutôt dense. Les masses d'eau en surface sont de fait plus sensibles aux pollutions diffuses ainsi qu'aux épisodes de sécheresse et de fortes pluies. La majorité des masses d'eau présente aujourd'hui un état écologique moyen⁶.

Le système hydrique du territoire semble ainsi le plus vulnérable, d'autant plus qu'il conditionne tout l'approvisionnement en eau potable et en eau disponible pour l'irrigation et les activités économiques.

Le diagnostic du PCAET de 2019 précise : « en Mayenne, la pluviométrie est relativement abondante et étalée sur toute l'année, et plus importante dans le Nord du département : de 900 à 1000 mm par an. »

En ce qui concerne les précipitations, les modèles divergent et les prévisions s'avèrent plus difficiles. Quelques tendances semblent toutefois se dégager : on observerait à la fin du siècle une quantité annuelle relativement équivalente, en revanche, les épisodes pluvieux seront probablement plus concentrés et plus intenses. Même en recevant la même quantité d'eau annuelle, le territoire n'est pas à l'abri de sécheresse. Une pluie intense va ruisseler sur un sol asséché sans pouvoir s'infiltrer provoquant des phénomènes d'érosion.

L'élévation des températures aura pour effet de générer une baisse des volumes disponibles en eaux souterraines, une baisse des niveaux des rivières, et dans le même temps d'augmenter les besoins et donc les volumes de prélèvements d'une ressource déjà en tension. Pour maintenir une eau potable de qualité, l'eau des rivières ne doit pas dépasser 25 °C. Or, voici plusieurs années que la température de la Loire franchit régulièrement cette limite. Cela engendrera des risques sanitaires à l'échelle de toute la région.

L'élévation des températures des rivières va également généraliser le développement de cyanobactéries avec pour risque de désoxygéner le milieu et d'impacter la vie aquatique.

⁶ https://carto.sigloire.fr/1/r_etat_ecologique_cours_eau_r52.map (Source DREAL Pays de la Loire)

III. Données CLIMAT-air-énergie

1. Sources de données et point de vigilance

Le PCAET a été élaboré en 2019 avec des données consolidées de 2016. Les données les plus récentes dont on dispose aujourd'hui sont les données issues du rapport BASEMIS® V8 avec des données consolidées pour 2022 et une estimation pour l'année 2023. Il est ainsi permis de connaître la tendance du territoire. En revanche, ces données ne permettent pas d'avoir suffisamment de recul pour permettre l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET adopté en 2021.

Cet inventaire est remis à jour tous les 2 ans. A chaque mise à jour, les méthodologies évoluent pour le calcul des données. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données est recalculé avec ces nouvelles méthodologies. Pour connaître le positionnement du territoire, on comparera plutôt les objectifs en pourcentage plutôt qu'en chiffres.

Le rapport BASEMIS® tient compte des émissions du scope 1 (directement émises par le territoire) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergies), comme illustré ci-dessous.

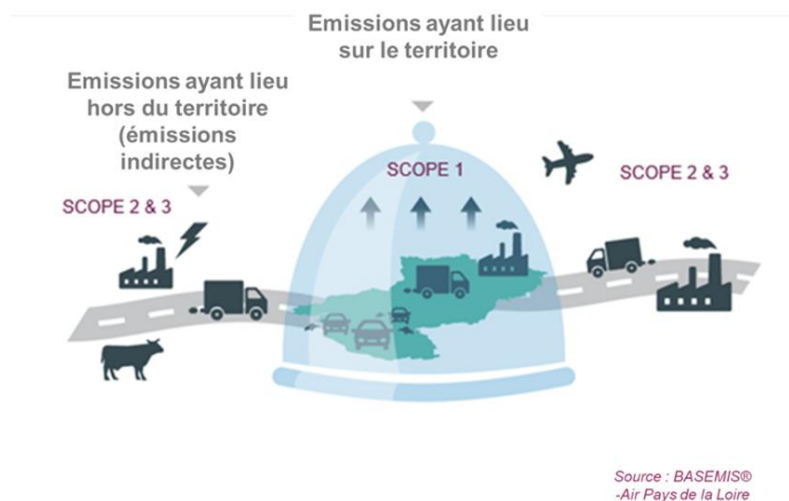


Figure 5. Les émissions liées aux scopes 1, 2 et 3 (Source : Air Pays de la Loire)

2. CLIMAT - Emissions de Gaz à Effet de Serre (EGES)

Source de données

Les données utilisées proviennent de l'inventaire BASEMIS® V8 réalisé par Air Pays de la Loire. L'année de référence pour les Emissions de Gaz à Effet de Serre (EGES) est 2008.

Les Gaz à Effet de Serre (GES)

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère. Ils absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre et les retiennent contribuant ainsi à l'effet de serre et donc au réchauffement climatique.

Les GES rassemblent les gaz naturellement présents : la vapeur d'eau (H_2O), le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O) et l'ozone (O_3). Il y a également les halocarbures produits par l'industrie.

Le CO_2 et le CH_4 sont les principaux GES responsables du changement climatique.

Le CO_2 est un gaz très stable et d'une durée de vie dans l'atmosphère qui se compte en centaine d'années.

Le CH_4 a une durée de vie moindre dans l'atmosphère, de l'ordre d'une dizaine d'années, mais son Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) est 28 fois supérieur à celui du CO_2 .



Figure 6. Illustration de l'effet de serre (Source : Air Pays de la Loire)

Etat des lieux des EGES par secteur

En 2022, le territoire de Mayenne Communauté a émis **501 795 teqCO₂**, soit 13,7 teqCO₂ par habitant, contre 14,9 en 2016. En 2010, le territoire émettait **616 858 teqCO₂**, ce qui constitue le pic d'émissions. Depuis cette date, les émissions diminuent régulièrement.

Le secteur le plus émetteur est celui de l'agriculture. Avec 46 %, il représente presque la moitié des émissions du territoire. Les secteurs suivants sont ceux des déchets (20 %) et celui du transport routier (16 %).

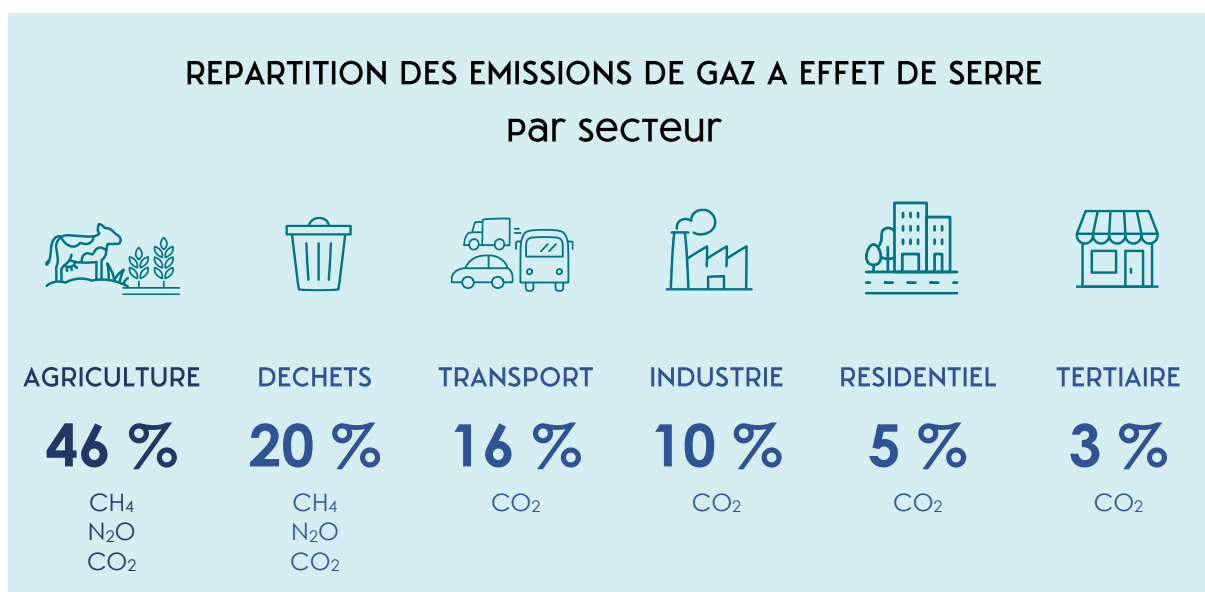


Figure 7. Répartition des EGES par secteur (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Agriculture : le secteur émet notamment du méthane CH₄ (digestion des ruminants, stockage des effluents), du protoxyde d'azote N₂O (engrais azotés, épandage et résidus de culture), du dioxyde carbone CO₂ (consommation d'énergie, bâtiments).

Déchets et eaux usées : émission de méthane principalement lié aux processus biologiques de décomposition et traitement, dioxyde de carbone et protoxyde d'azote lié à l'incinération

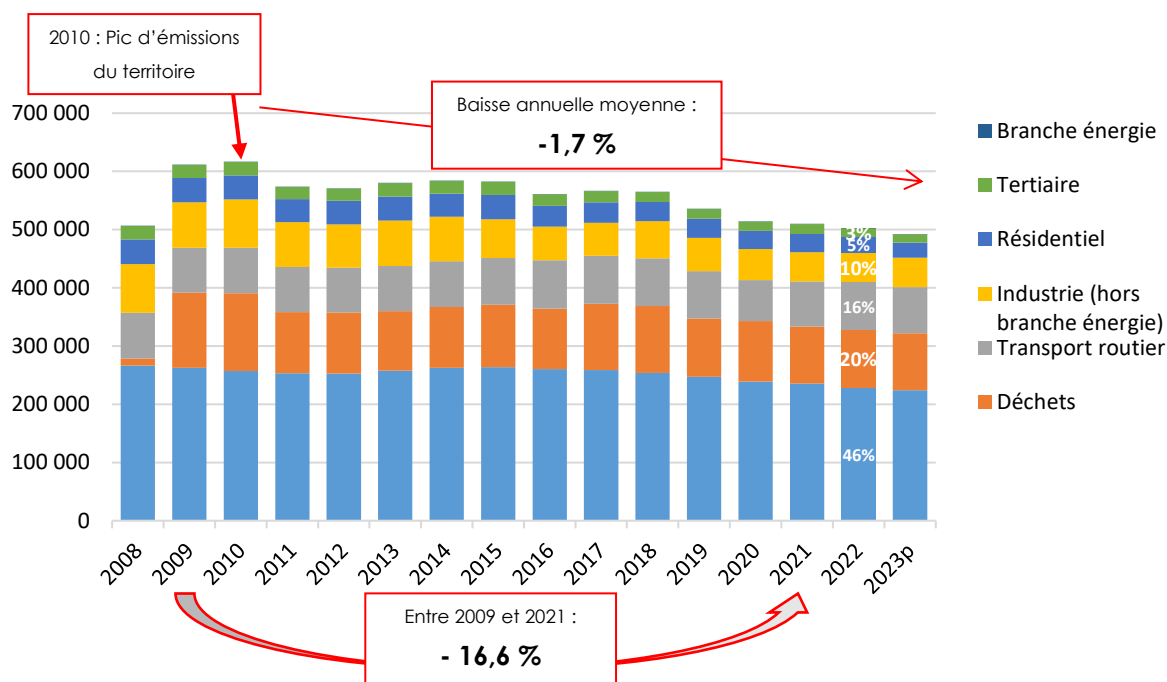
Transports routiers : émission de dioxyde de carbone liés à la combustion des carburants

Industries : principalement du dioxyde de carbone lié à la consommation d'énergie pour la production de matériaux et aux procédés de fabrication

Les émissions du secteur résidentiel (5 %) et tertiaire (3 %) sont essentiellement constituées de dioxyde de carbone. Il provient de la consommation de combustibles fossiles pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Evolution générale des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des EGES de Mayenne Communauté depuis 2008.



Graphique 1. Evolution des émissions de GES de 2008 à 2023 (Source : Air Pays de la Loire)

Le PCAET de Mayenne Communauté affiche les objectifs suivants, l'année de référence étant 2008 :

- - 10 % en 2021
- - 18 % en 2026
- - 20 % en 2030
- - 50 % en 2050

Une anomalie est observable entre les années 2008 et 2009. Attribuée au secteur des déchets, elle serait due à une extension de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Fraimbault de Prières de 2007 pris en compte dans les modèles de calcul de BASEMIS® avec une période de décalage.

Cette anomalie perturbe les résultats observables : entre 2008 et 2021 on observe une augmentation de + 0,6 %, quand les objectifs étaient de -10%. En revanche, entre 2009 et 2021, on observe une évolution de - 16,6 %, ce qui dépasse l'objectif fixé de - 10 %.

Depuis 2009, la moyenne annuelle des baisses des EGES est de - 1,7 %. Pour atteindre l'objectif 2050, l'effort annuel nécessaire est de - 2,4 % (x 2).

Actions du PCAET correspondantes

Les actions agissant sur la réduction des EGES sont les actions :

- Axe 4 – AGRICULTURES : toutes

- Axe 5 – MOBILITES : toutes
- Axe 3 – ENERGIES : de 13 à 17, partie efficacité/sobriété

3. CLIMAT – Séquestration carbone

Source de données

L'outil ALDO est développé par l'ADEME pour évaluer le carbone des sols et des forêts. Il donne des ordres de grandeur des stocks et flux sur le territoire choisi.

Définitions

Réservoirs : Océans, sols, forêts, biomasse sont des *compartiments* qui contiennent du carbone. On parle aussi de *puits de carbone*.

Stock : Quantité de carbone conservée par les *réservoirs* à un moment donné, exprimé en kg de carbone ou tonne de carbone (kgC ou tC).

Flux : échange de carbone entre réservoirs. Le travail du sol peut *déstocker* du carbone et *émittre* une quantité de carbone ; le maintien en prairie ou la plantation d'arbres permet de *capter* ou *séquestrer* une certaine quantité. Les émissions sont un flux négatif, la séquestration est un flux positif.

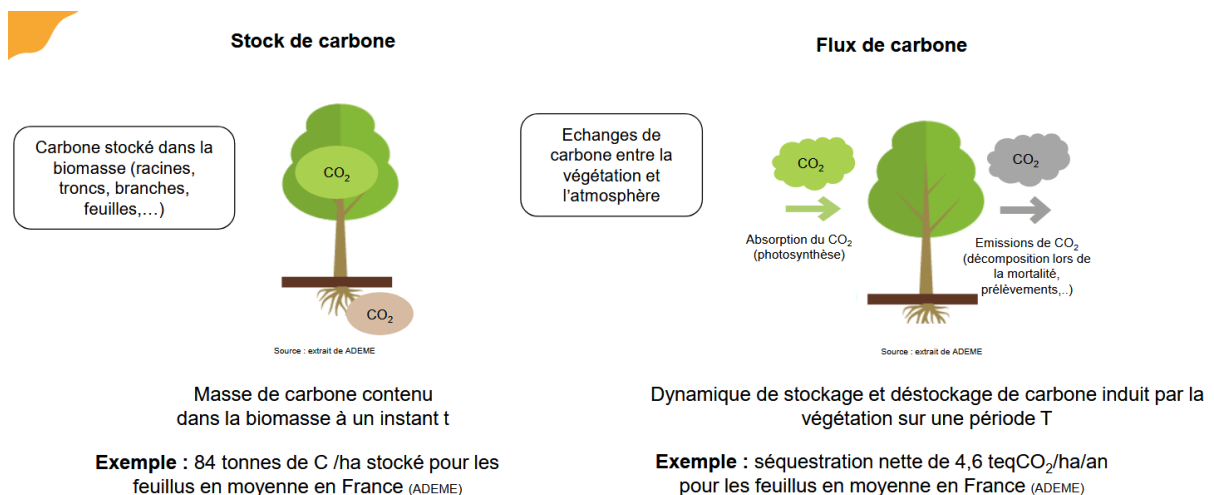
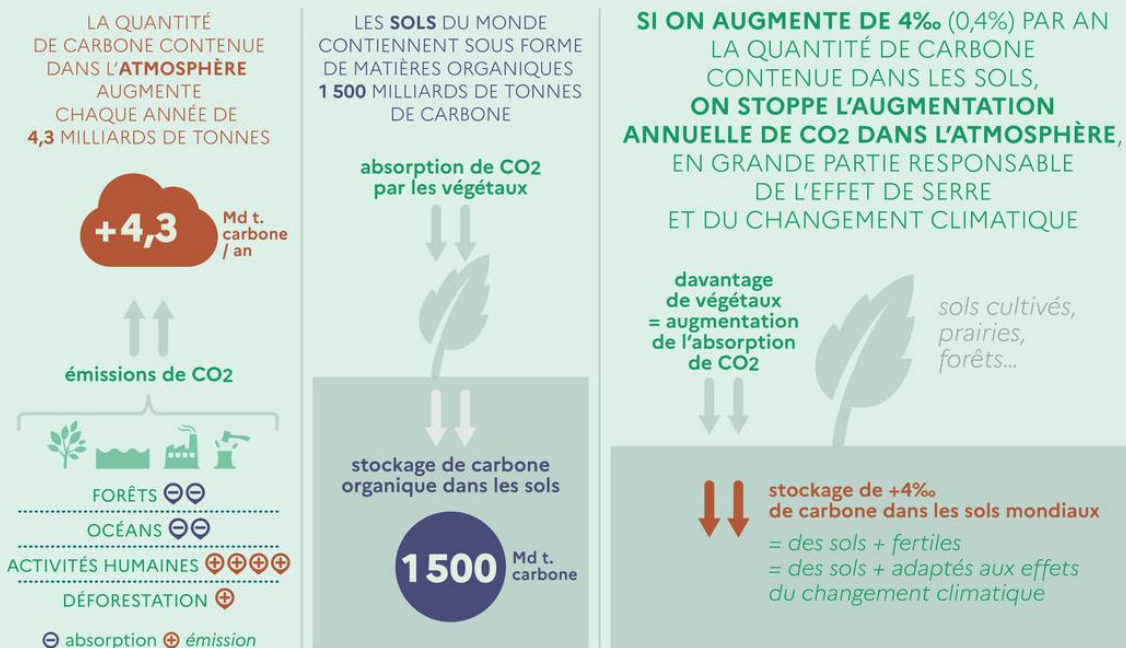


Figure 8. Différence entre stock et flux de carbone (Source : Air Pays de la Loire)

L'infographie ci-dessous présente l'initiative « 4 pour 1000 » lancée lors de la COP 21 en 2015 pour augmenter le taux de carbone stocké dans les sols.

Le 4 pour 1 000

LA SÉQUESTRATION DU CARBONE DANS LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT



COMMENT STOCKER PLUS DE CARBONE DANS LES SOLS ?

Plus on couvre les sols, plus les sols sont riches en matière organique, et donc en carbone. Jusqu'à présent, la lutte contre le réchauffement climatique s'est beaucoup focalisée sur protection et la restauration des forêts. En dehors des forêts, il faut favoriser le couvert végétal sous toutes ses formes.

- 
 Ne pas laisser un sol nu et moins travailler le sol ; ex. : les techniques sans labour
- 
 Introduire davantage de cultures intermédiaires, intercalaires et de bandes enherbées
- 
 Développer les haies en bordure des parcelles agricoles et l'agroforesterie
- 
 Optimiser la gestion des prairies, par exemple allonger la durée de pâturage
- 
 Restaurer les terres dégradées, par ex. les zones arides et semi arides du globe

DÉCEMBRE 2020

Figure 9. Infographie expliquant l'initiative "4 pour 1000" (Source : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)

État des lieux de la séquestration carbone sur Mayenne Communauté

Les puits de carbone sont estimés à travers 4 flux :

- L'accroissement forestier (séquestration)
- La récolte de bois (émissions)

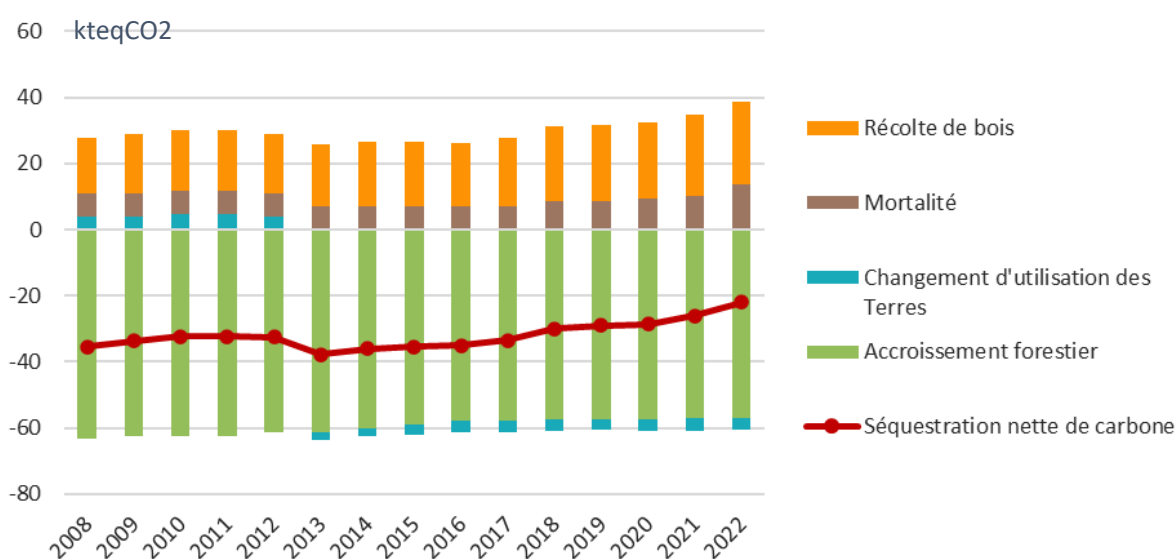
- La mortalité(émissions)
- Les changements d'utilisation des sols (émissions et séquestration)

La mortalité des arbres a tendance à augmenter avec le changement climatique et notamment les épisodes de sécheresse. Cela joue également sur l'accroissement forestier qui est moindre.

En 2018, la séquestration nette est de **31,2 ktCO₂e**. Le stock est de **4,9 MtC**. On observe une augmentation du stock de **+ 0,6 % par an**. (source de données ALDO)

*Les puits de carbone permettent de séquestrer
4 % des émissions du territoire.*

Le graphique ci-dessous montre en rouge la séquestration nette de carbone. Depuis 2013, la courbe remonte d'environ -40 tkeqCO₂ à presque -20 tkeqCO₂ en 2022 : la quantité de carbone séquestrée s'amointrit chaque année.



Graphique 2. Evolution des émissions et absorptions de GES de l'UTCATF de 2008 à 2022 (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Actions du PCAET correspondantes

Les actions favorables à l'augmentation du stockage de carbone sont :

- Axe 2 : BIODIVERSITE : Toutes
- Axe 4 : AGRICULTURES : 23 et 24 (développement de pratiques stockantes)
- Axe 3 : ENERGIES : 16, 17 et 21 (densification du logement, développement d'une filière chanvre)

4. AIR – Emissions de polluants atmosphériques

Source de données

Les données utilisées proviennent de l'inventaire BASEMIS® V8 réalisé par Air Pays de la Loire. L'année de référence pour les émissions de polluants atmosphériques est 2005.

Santé et qualité de l'air

On l'oublie souvent car respirer est un acte vital et automatique dont nous avons à peine conscience, pourtant, chaque jour, une personne respire environ 20 kg d'air. Outre l'oxygène et l'azote, nous inhalons également quantité de micropolluants atmosphériques provenant notamment des activités humaines.

Ainsi, en France, environ 40 000 décès par an sont dus aux particules fines émises dans l'atmosphère (*Santé Publique France*).

Les particules fines sont particulièrement dangereuses du fait de leur petite taille (voir image à gauche). Elles peuvent pénétrer profondément dans les poumons et provoquer des pathologies respiratoires.

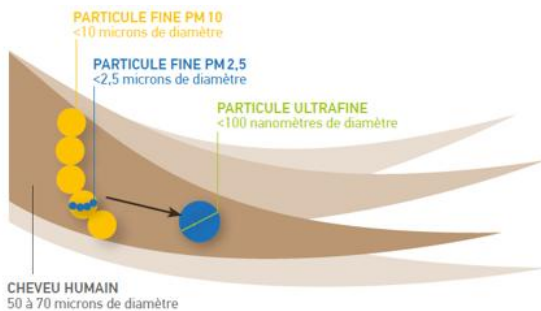


Figure 11. Comparaison de la taille des particules fines avec un cheveu humain (Source : Air pays de la Loire)

Si le bilan de la qualité de l'air extérieur en France s'est amélioré sur la période 2000-2022, il faut poursuivre les efforts car les seuils réglementaires européens sont encore supérieurs aux valeurs guides de l'OMS révisées en 2021.



Figure 10. Comparaison des éléments vitaux consommés par jour par un humain (Source : Air Pays de la Loire)

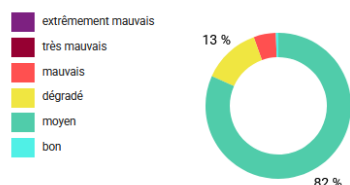
Les principaux polluants surveillés sont sources à court terme d'irritations des voies respiratoires, crises d'asthme, et à plus long terme de développement de maladies respiratoires ou cardiovasculaires, de cancers et de perturbations du développement neurologique chez l'enfant.

Qualité globale de l'air

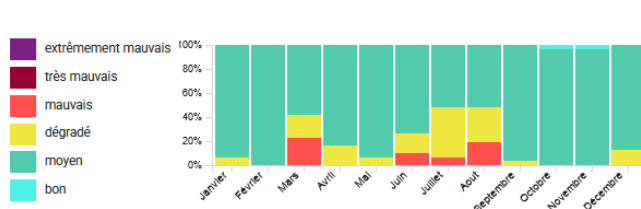
L'indice de qualité de l'air mesuré en 2022 sur la station de Laval est globalement moyen. Il est meilleur en 2024 : les conditions météorologiques ont été plus favorables à la dispersion des polluants.

2022 :

Répartition annuelle des indices de qualité de l'air

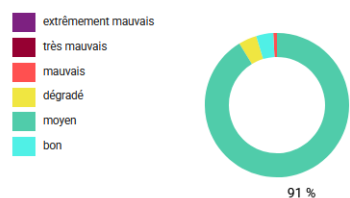


Répartition mensuelle des indices de qualité de l'air



2024 :

Répartition annuelle des indices de qualité de l'air



Répartition mensuelle des indices de qualité de l'air

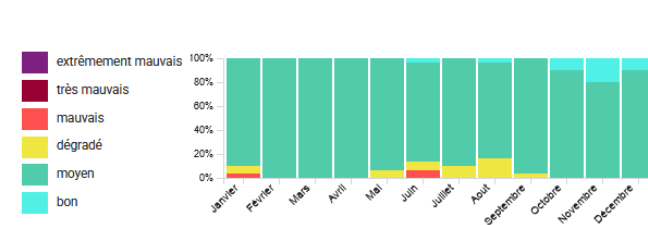


Figure 12. Comparaison de la qualité de l'air entre 2022 et 2024 (Source : Air Pays de la Loire)

Etat des lieux des émissions de polluants par secteurs

Les PCAET doivent fournir une estimation des émissions et des concentrations des polluants atmosphériques suivants :

- Oxydes d'azote (NO_x),
- Particules fines (PM₁₀, PM_{2,5})
- Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)
- Dioxyde de Soufre (SO₂)
- Ammoniac (NH₃).

Les secteurs les plus émissifs en 2022 sont l'industrie, le résidentiel, l'agriculture et les transports, mais chaque secteur est responsable d'émissions de polluants différents : voir ci-dessous la part des polluants émise par secteurs d'activités.

L'industrie est plutôt concernée pour le SO₂ et les COV, le résidentiel pour les PM_{2,5} et les COV, l'agriculture pour le NH₃ et les PM₁₀, et le transport pour les NO_x.

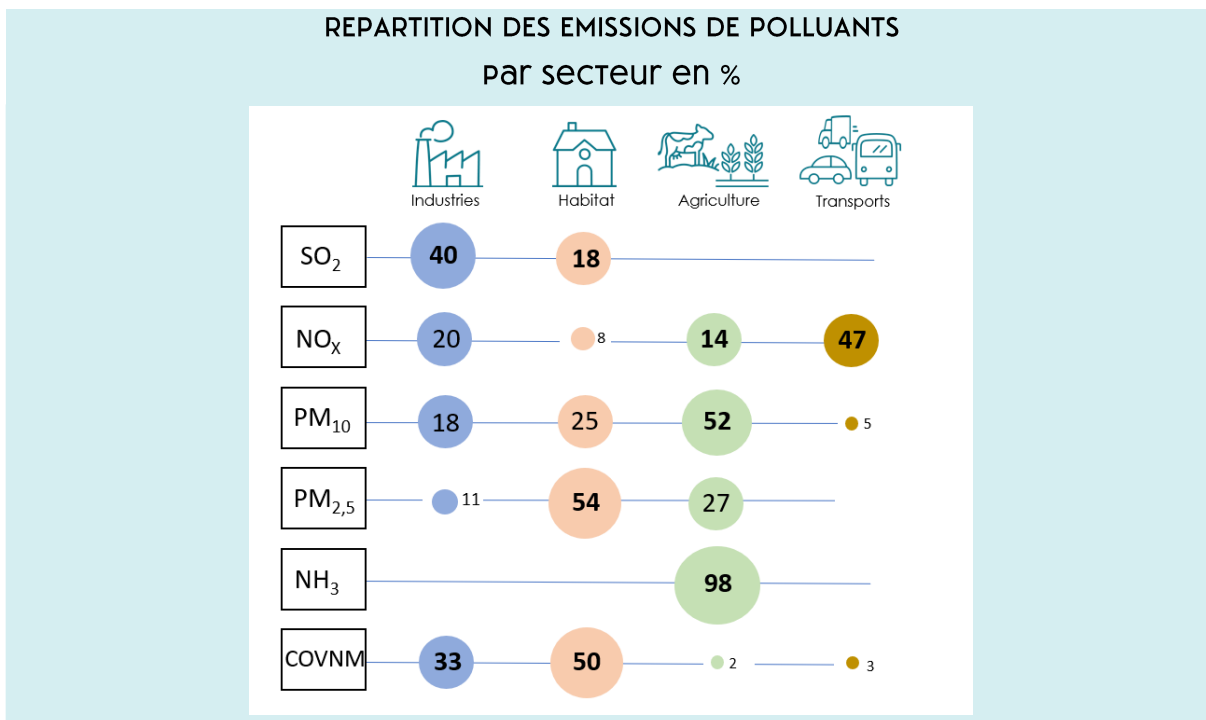


Figure 13. Répartition des émissions de polluants par secteur (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Evolution générale des polluants atmosphériques

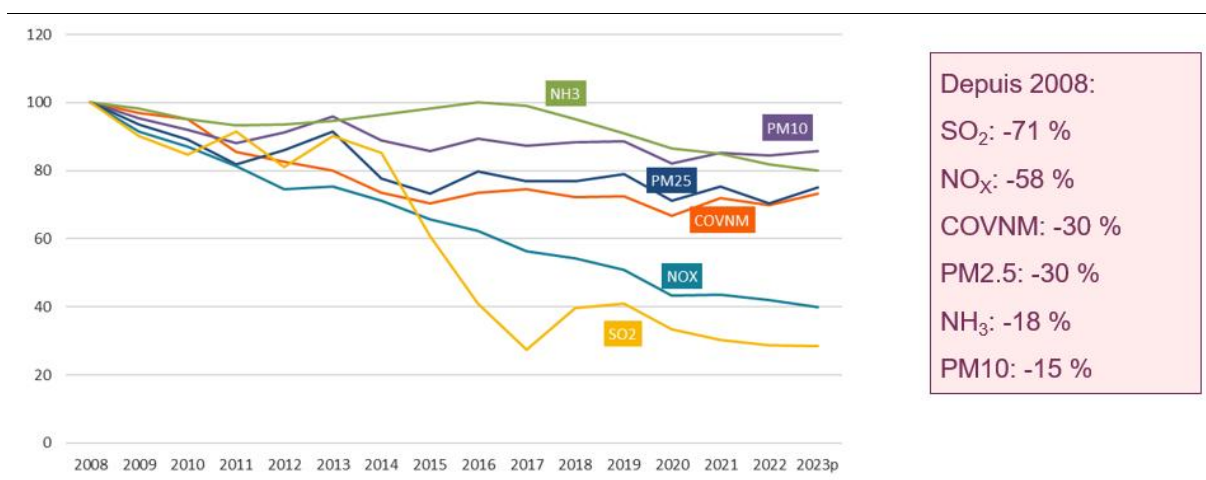


Figure 14. Evolution des émissions de polluants (base 100 en 2008) de 2008 à 2023p (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Depuis 2008, on observe une baisse de tous les polluants sur le territoire.

La baisse drastique des SO₂ et des NO_x est vraisemblablement due à l'amélioration des moteurs et des process industriels ainsi qu'au renouvellement des véhicules.

Les particules fines PM₁₀ et PM_{2,5} sont principalement dues au chauffage au bois et aux activités agricoles. Les baisses observées s'expliquent par l'amélioration des dispositifs de chauffage individuel ainsi que par les progrès ou les changements de pratiques réalisés dans l'industrie et l'agriculture.

Les émissions de NH₃ ont longtemps stagné, et en 2016 au moment de l'élaboration du PCAET, elles étaient à la hausse. Aujourd'hui, on observe une réduction franche des émissions depuis le pic de 2017.

Polluants	Origine des polluants	Baisse observée entre 2005 et 2022 (%)	Objectifs PREPA 2025-29	Objectifs PREPA après 2030
SO₂	combustion des énergies fossiles dans l'industrie	- 78	-66%	- 77 %
NO_x	combustion des énergies fossiles dans les moteurs	- 64	-60%	-69 %
PM ₁₀	épandage, labour, chauffage au bois, usure des routes			
PM_{2,5}	chauffage au bois, à l'agriculture	- 39	-42%	-57%
NH₃	activités agricoles (effluents d'élevage, engrais azotés)	- 18	-8%	-13%
COVNM	solvants, peintures, process industriel	- 43	-47%	-52%

Les baisses observées sont très encourageantes. Pour le SO₂, les NO_x et le NH₃, l'objectif 2025 a été dépassé et les résultats se rapprochent de l'objectif 2030 voire le dépasse pour le NH₃ et le SO₂. La baisse a été remarquable pour les PM_{2,5} et les COV, mais n'atteint pas encore l'objectif 2025-29.

En matière de réduction des émissions de polluants, l'effort reste à poursuivre notamment pour les COVNM, les PM_{2,5} et les NO_x.

Actions du PCAET correspondantes

Il n'y a pas d'action dédiée à la qualité de l'air, cependant plusieurs actions agissent sur l'émission des polluants.

- Axe 3 : ENERGIES : Les actions liées à l'amélioration de l'habitat permettent de diminuer les besoins en chauffage et d'installer des modes de chauffage plus performants et donc moins polluants.
- Axe 4 : AGRICULTURES : Les actions 23 et 24 en agriculture incitent à la mise en place de pratiques plus durables et donc moins émettrices.
- Axe 5 : MOBILITES : Les actions mobilités sont à l'œuvre pour un changement modal.

5. ENERGIE - Consommation

Source de données

Les données utilisées sont issues du Schéma Directeur des Energies Renouvelables réalisé en 2023 par Mayenne Communauté avec des chiffres 2022. L'année de référence pour les consommations énergétiques est 2012.

Consommation énergétique finale

Les consommations énergétiques regroupent toutes les énergies consommées sur le territoire de Mayenne Communauté, qu'ils s'agissent d'entreprises, collectivités, associations ou particuliers.

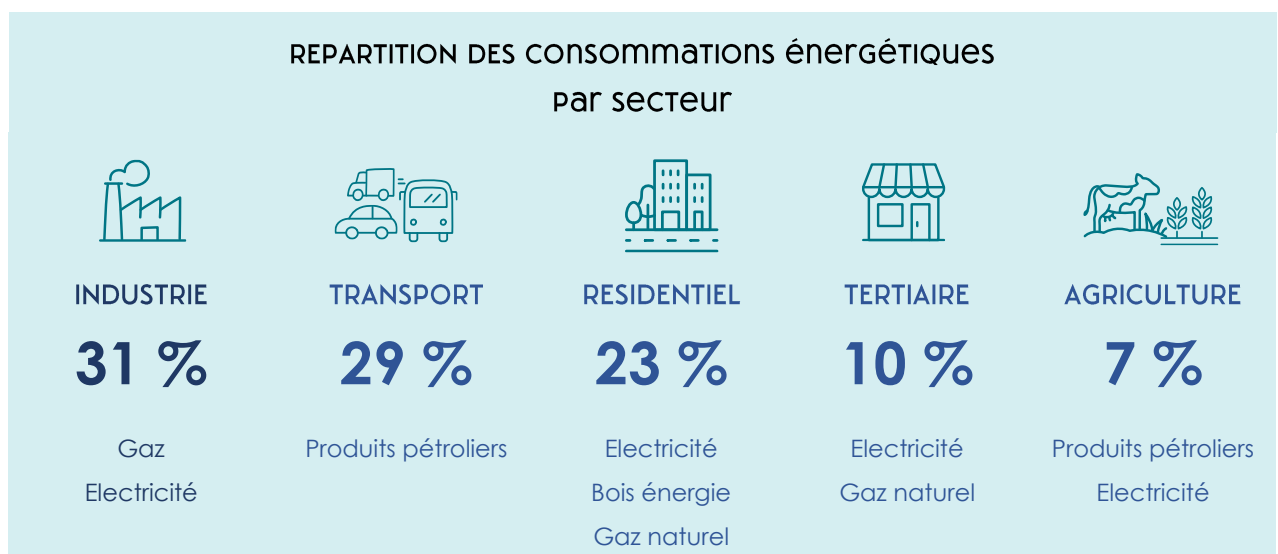
L'énergie finale est l'énergie disponible pour être consommée, délivrée au compteur électrique ou sous forme de gaz, fioul, pétrole, quand l'énergie primaire est celle disponible dans la nature.

En 2022, la consommation énergétique finale, toutes sources et tous secteurs confondus, s'élèvent à **1135 GWh/an**, soit 30 MWh par habitant et par an.

Etat des lieux de l'énergie consommée par secteur

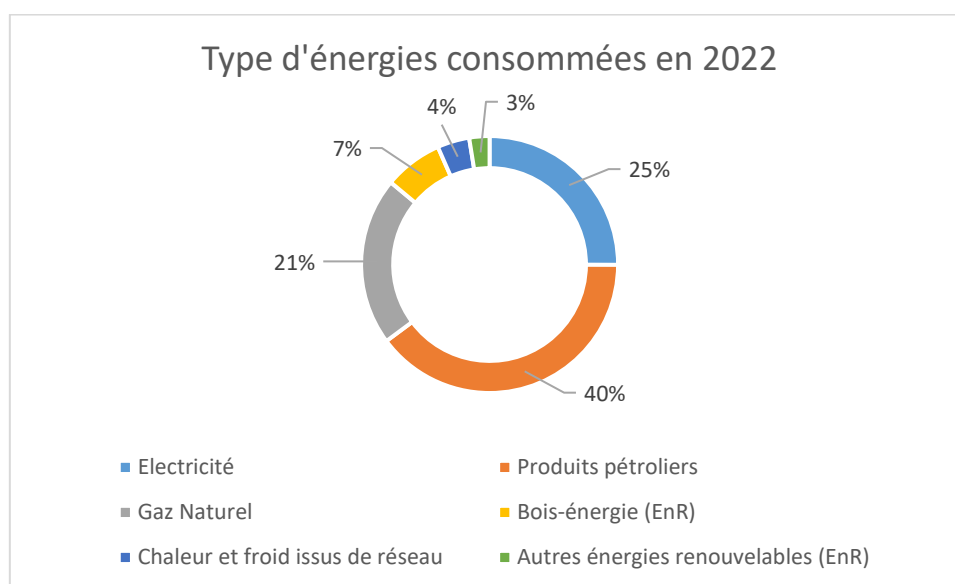
Les secteurs de l'agriculture, du résidentiel et du tertiaire ont réduit leur consommation d'énergie. En revanche, l'industrie et surtout les transports ont augmenté leurs consommations.

Les secteurs les plus consommateurs sont toujours les mêmes : Industrie (31 %), transport routier (29 %) et résidentiel (23%).



Répartition des types d'énergies consommées par secteur

La répartition des consommations par type d'énergie a peu évolué depuis 2016. Les produits pétroliers sont toujours dominants à 40 % (au lieu de 41 % en 2016) consommés principalement par le transport routier et l'agriculture. L'électricité est stable à 25 % dans les secteurs tertiaire, résidentiel, industrie et agriculture. A 21 %, la consommation de gaz est stable aussi, utilisée dans l'industrie en grande partie et le tertiaire et résidentiel.



Graphique 3. Consommation d'énergie par type d'énergies en 2022 (Source : Schéma Directeur des EnR)

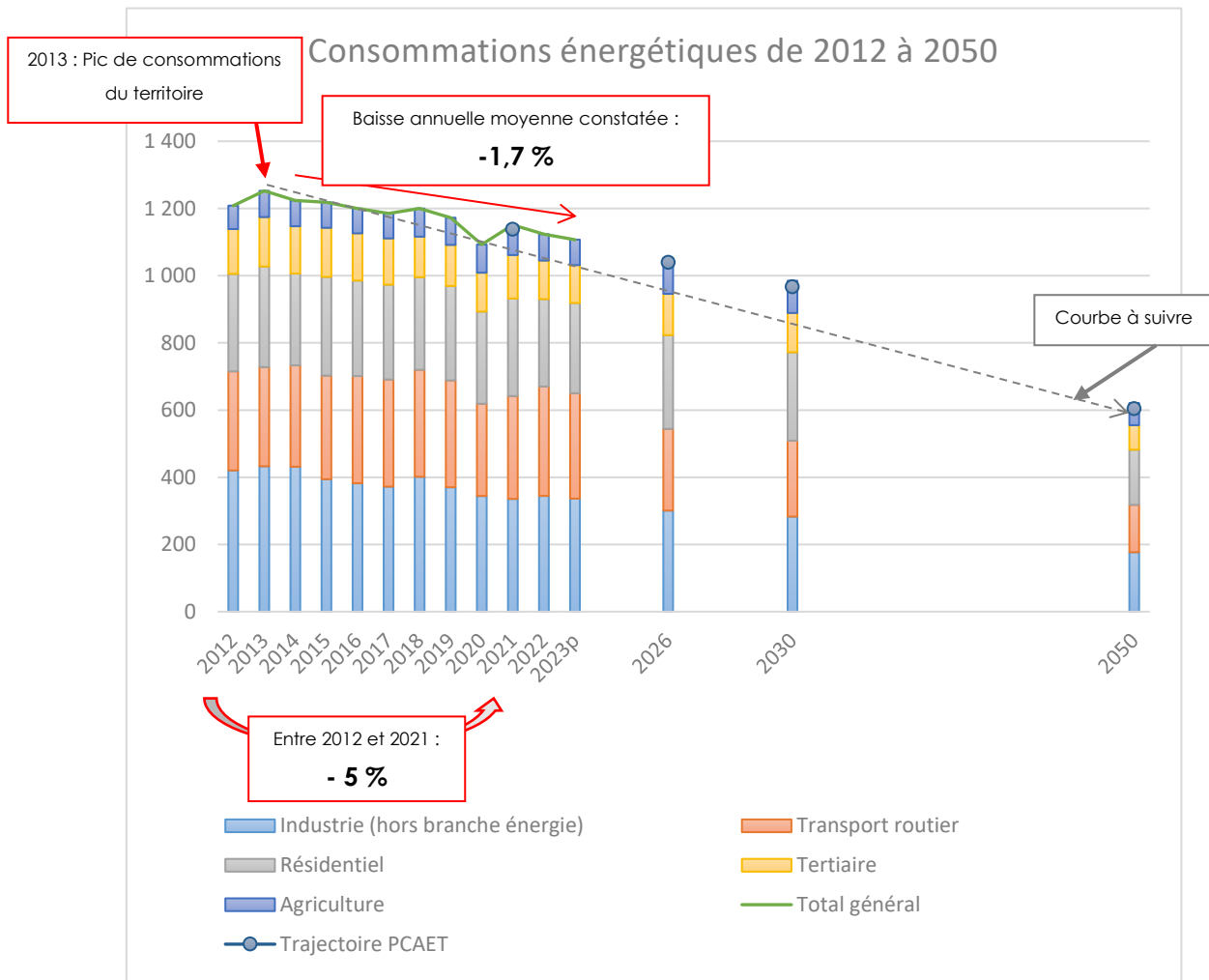
Evolution générale de la consommation énergétique

Le PCAET de Mayenne Communauté a pour objectif de réduire la consommation énergétique de 20 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à l'année 2012, avec des objectifs intermédiaires en 2021 (- 8 %) et 2026 (- 14 %).

Si la réduction des consommations énergétiques est notable, elle est toutefois inférieure au résultat attendu pour 2021. La réduction effective entre 2012 et 2021 est de 5%.

Entre 2012 et 2022, l'effort annuel constaté de réduction des consommations énergétiques était - 0,63 %.

Pour atteindre l'objectif 2050, l'effort annuel nécessaire est - 2,15 % (x 3,4)



Graphique 4. Evolution de la consommation énergétique de 2012 à 2023p avec projection des objectifs PCAET à 2050 (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Actions du PCAET correspondantes

- Axe 3 : ENERGIES : Toutes les actions de la partie « sobriété »
- Axe 5 : MOBILITES : toutes

6. ENERGIE – Production d'énergies renouvelables (EnR)

Source de données

Les données utilisées sont issues du Schéma Directeur des Energies Renouvelables réalisé en 2023 par Mayenne Communauté avec des chiffres 2022.

Energies renouvelables (EnR)

On appelle « énergies renouvelables » les énergies susceptibles de se renouveler rapidement à l'échelle du temps humain pour qu'on puisse les considérer comme inépuisables.

On distinguera les énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, biomasse, géothermie) qui produisent de la chaleur, des énergies électriques (éolien, solaire photovoltaïque, hydraulique, biomasse, biogaz) qui produisent de l'électricité.

Etat des lieux de la production EnR

En 2018, la production d'énergie de Mayenne Communauté s'élevait à 142 GWh soit 12 % de la consommation finale⁷.

En 2022, le diagnostic de l'étude du Schéma Directeur des Energies Renouvelables fait état d'une **production totale de 285 GWh** :

- 146 GWh/an d'électricité (soit 47 % de la consommation d'électricité)
- 139 GWh/an de chaleur (soit 23 % de la consommation de chaleur)

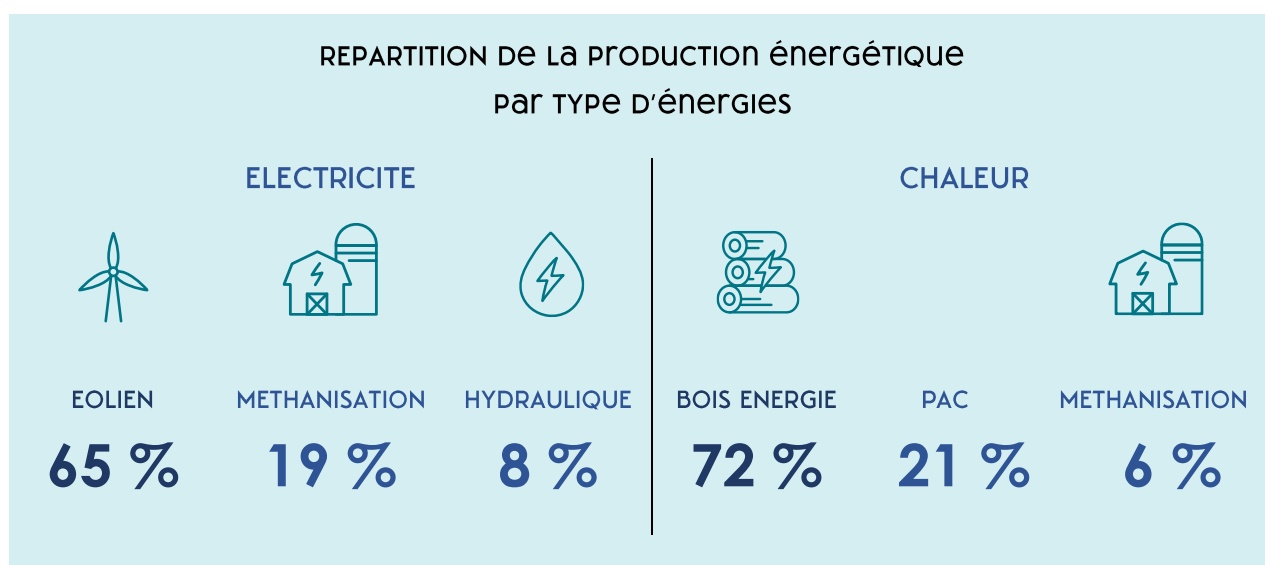


Figure 15. Répartition de la production énergétique en chaleur et électricité

L'essentiel de la production électrique est lié au développement éolien sur le territoire. En 2023, on compte 31 éoliennes sur le territoire qui produisent 65 % de la production électrique. 3 projets éoliens sont en cours de développement.

En ce qui concerne la chaleur, c'est le bois-énergie qui assure 72 % de la production. Les Pompes à chaleur (PAC) Air-air équipent de plus en plus de foyers avec 21 % de production de chaleur.

⁷ Source : Diagnostic PCAET de 2019

Les énergies solaires thermiques et photovoltaïques sont encore minoritaires sur le territoire avec 8 % de production électrique et 1% de production de chaleur.

Evolution générale de la production EnR

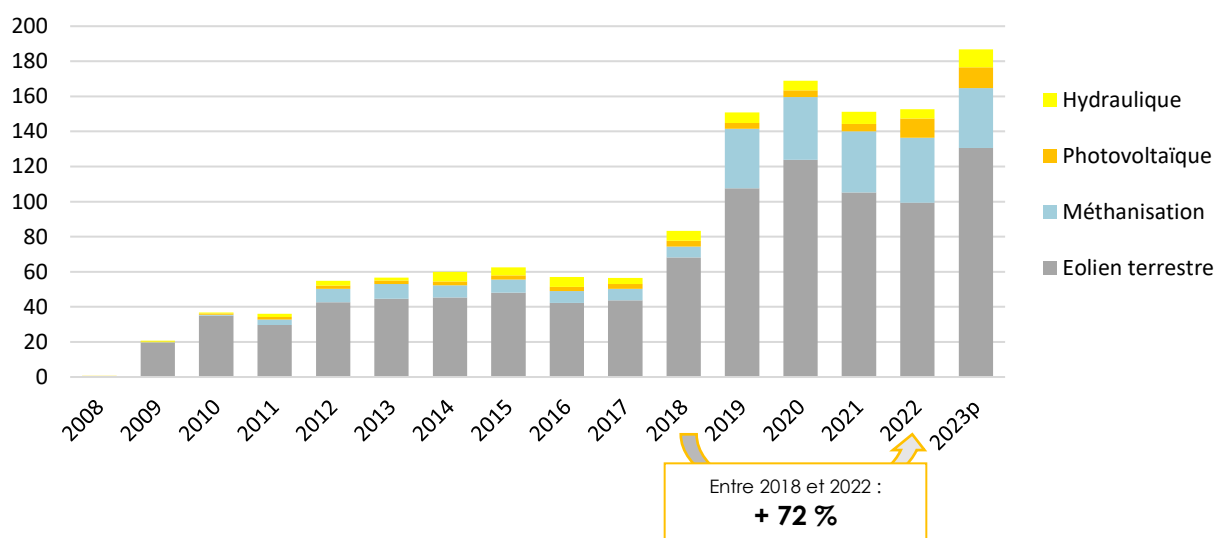
Le PCAET a pour objectifs de production EnR dans le mix énergétique de consommation finale :

- 32 % en 2030
- 50 % en 2050, soit, avec une baisse des consommations de 50 %, l'atteinte de l'autonomie énergétique.

Depuis 2018, la production EnR du territoire a doublé, avec une nette progression de la production électrique. En 2022, la production EnR couvre **31 % de la consommation du territoire**, l'objectif de 32 % de production sera donc atteint avant 2030.

Evolution de la production d'électricité renouvelable

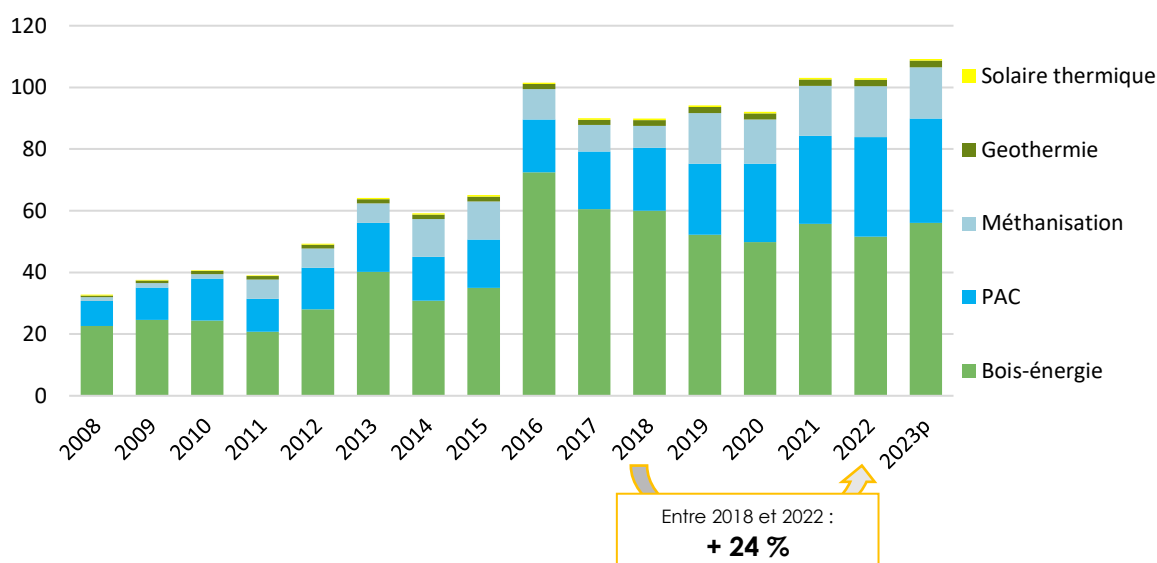
source : BASEMIS V8 - Air Pays de la Loire



Graphique 5. Evolution de la production d'électricité renouvelable (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Evolution de la production de chaleur renouvelable

source : BASEMIS V8 - Air Pays de la Loire



Graphique 6. Evolution de la production de chaleur renouvelable (Source : BASEMIS® V8 - Air Pays de la Loire)

Perspectives

Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables élaboré en 2023 annonce que le potentiel du territoire est important et que l'autonomie est à portée de main. Avec les projets en cours et les ressources mobilisables, le territoire *pourrait* produire :

- En électricité :
En 2030, 272 GWh/an (soit 90 % de la consommation électrique de 2022)
En 2050, 402 GWh/an (soit 134 % de la consommation électrique de 2022)
- En chaleur :
En 2030, 307 GWh/an (soit 47 % de la chaleur consommée de 2022)
En 2050, 349 GWh/an (soit 53 % de la chaleur consommée de 2022)

*En 2050, le territoire pourrait produire plus que sa consommation totale finale et deviendrait un **territoire à énergie positive**.*

Facture énergétique de Mayenne Communauté

L'outil Facete développé par Auxilia permet d'estimer la facture énergétique du territoire.

IV. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1. Ressources humaines

Mayenne Communauté a fait le choix de recruter une chargée de mission « Animation du PCAET et des politiques environnementales » pour porter et suivre spécifiquement le plan climat, animer les actions et le réseau de partenaires mobilisés par le PCAET.

Certaines thématiques étaient déjà portées par des agents en interne et d'autres agents ont été recrutés à la suite de la mise en œuvre d'actions du PCAET.

Ce sont aujourd'hui 12 agents qui portent des actions du PCAET :

- Chargée de mission PCAET
- Animatrice prévention des déchets
- Animateur Tri et prévention des déchets
- Chargée de mission Economie circulaire (poste mutualisé, 1/3 ETP)
- Chargé de mission Biodiversité (en alternance 2/3 ETP)
- Technicien bocage
- Chargée de mission Petites Villes de demain
- Chargée de mission Habitat
- Conseiller en Energie Partagé
- Technicien énergie
- Chargée de mission PAT
- Chargé de mission mobilités

2. Moyens financiers

Le budget général du PCAET a été établi à un montant total en 2021 de près de 8 millions d'euros.

La masse salariale concernant les 12 agents qui interviennent dans les actions du PCAET représente un coût complet de 871 699 € pour la collectivité pour les 3 premières années du programme (de septembre 2021 à décembre 2024), intégré dans le budget par actions présenté ci-dessous.

Budget prévisionnel du PCAET par actions :

Fiches Actions	Budget prévisionnel 2021-2027 en euros par an sauf mention contraire	Budget engagé en euros de septembre 2021 à décembre 24	Financements externes (taux de financement)
1. Suivi PCAET	45 000 €	116 579 €	/
2. Sensibilisation interne	3 000 €	386 €	/
3. Sensibilisation grand public	40 000 €	60 321 €	LEADER (Europe)
4. Animations scolaires	22 000 €	88 000 €	/
5. Bonnes pratiques	60 000 €	6 500 €	/
6. Economie circulaire des pros	1/3 ETP = 15 000 € + actions	Pierre	ADEME
7. Déchets	1,5 ETP = 70 000 € + actions	Pierre	ADEME
8. Réemploi	25 000,00 €	29 900 € HT	LEADER (Europe)
9. Bocage	100 000 € sur 3 ans	100 000 € + 1 060 800 € (Programme Territoire de Bocage 2024-26)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne / CD 53 / Contrat Nature / Etat (83 %)
10. Charte forestière	1 ETP = 45 000 €	/	/
11. TEN	/	/	/
11 bis. Plans d'Actions Biodiversité	A définir	1 180 350 € (Plan d'Actions Biodiversité 2024-2026)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne / CD 53 / Contrat Nature / Etat (79 %)
12. Chantiers de plantation	/	via programme Territoire de Bocage	/
13. Rénovation énergétique	570 000 € (2 ans)	391 906 €	Fonds SARE / région (72 %)
14. Conseil en Energie Partagé	45 000 € par an	70 650 €	ADEME
15. Sensibilisation entreprises	Non défini		
16. Réhabilitation parc public	1 776 831 € sur les 6 ans du PLH 2018-2023	1 754 736 € sur la période 2018-2023	Anah Région PDL
17. OPAH RU	1 300 000 € sur 5 ans de l'OPAH RU	372 300 €	Anah / Région PDL (47 %)
18. Qualité de l'Air Intérieur	/	/	/
19. Schéma Directeur EnR	30 000 €	29 706 €	ADEME (70 %)
20. Energies citoyennes	22 000 €	21 500 €	ADEME
21. Filière chanvre	100 000 €		ADEME
22. Echanges parcellaires	Non défini		
23. Agriculture durable	Non défini		
24. Transmission des exploitations	Non défini		
25. Sensibilisation changement climatique	Non défini		
26. Projet Alimentaire Territorial	112 500 €	112 500 € + 96 000 €	ADEME Etat
27. Coworking	Non défini		
28. Déplacements agents/élus	Temps agent		
29. Sensibiliser entreprises	Non défini		
30. Plan de Mobilité Simplifié	50 000 €	54 780 € HT	
30 bis. Mise en œuvre PMS/SC	1 ETP = 45 000 € + actions	76 140 €	CD 53
31. Bougeons mieux	150 000 €	94 684 €	ADEME
TOTAL	7 942 334 €	5 717 438	

Certaines actions du PCAET engendrent l'élaboration puis la mise en œuvre et donc le financement de nouveaux plans d'actions. Par exemple : le dispositif « Territoire engagé pour la Nature » pour la biodiversité, le Schéma Directeur des Energies Renouvelables ou encore le Plan de mobilité simplifié.

3. Coût de l'inaction

D'après le rapport STERN⁸, le coût de l'inaction est estimé de 5 % à 25 % du PIB mondial, contre 1 % lié au coût de l'action.

Le diagnostic du PCAET fait état d'une hausse conséquente de la facture énergétique sur le territoire, notamment lié à la dépendance aux énergies fossiles.

Dans son discours de présentation du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) en mars 2025, la ministre de la Transition Ecologique Mme Agnès Pannier-Runacher expliquait : « *Un euro investi dans l'adaptation au changement climatique, c'est 8 euros évités pour la réparation.* »

S'il est aujourd'hui très difficile de chiffrer ce « *coût de l'inaction* », il semble évident qu'agir aujourd'hui coûtera moins cher que dans le futur.

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Stern : Le **rapport Stern sur l'économie du changement climatique** (en anglais *Stern Review on the Economics of Climate Change*) est un compte rendu sur l'effet du changement climatique et du réchauffement global sur la planète rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni. Publié le 30 octobre 2006, ce rapport de plus de 700 pages est le premier rapport financé par un gouvernement sur le réchauffement climatique mené par un économiste et non par un climatologue.
<https://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/publication/the-economics-of-climate-change-the-stern-review/>

V. PERSPECTIVES

1. Mise en conformité avec les évolutions réglementaires

L'élaboration du PCAET de Mayenne Communauté a démarré en 2019. Il a ainsi pu prendre en compte les objectifs nationaux et internationaux, notamment ceux de l'Accord de Paris signé lors de la COP21 en 2015 qui stipulent : « *Maintien de l'élévation de la température moyenne en dessous de 2°C et si possible limitation à 1,5°C d'ici la fin du siècle.* »

Depuis la mise en œuvre du PCAET, des évolutions réglementaires ont eu lieu à plusieurs niveaux, ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

La nouvelle Stratégie Française Energie-Climat (SFEC) - qui regroupe la Stratégie Nationale Bas Carbone 3 (SNBC 3), la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie 3 (PPE 3) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC 3) - doit être dévoilée au cours de l'année 2025. De nouveaux objectifs pourraient être annoncés dans ce cadre et pris en compte a minima dans la révision du PCAET.

Année	Texte	Thématique	Objectifs	Prise en compte PCAET
2021	Loi Climat & Résilience	Restauration collective	Option végétarienne quotidienne selon la volonté de la collectivité, a minima hebdomadaire	A travers le PAT
2021	Loi Climat & Résilience	ZAN	Diviser par 2 le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031, Atteindre Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 (<i>actuellement en cours de modification</i>)	A prendre en compte dans les révisions SCoT et PLUi
2020	Loi AGECE	Biodéchets	Généralisation du tri à la source pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc)	Pris en compte dans le PLPDMA et le PCAET
2020	Loi AGECE	Réduction des déchets produits	Réduire les DMA de 15 % d'ici 2030 Atteindre une proportion de 10 % d'emballages réemployés mis sur le marché d'ici 2027	A prendre en compte dans le PLPDMA
2022-26	PNAD	Achats responsables	100 % des marchés notifiés comportent au moins une clause environnementale (dès 2026)	Pris en compte, mais objectif à réhausser
2023	Loi APER	EnR	Définition de ZA EnR dans les communes	A intégrer dans le futur plan d'actions EnR et révision PCAET

2. Préconisations

D'ici la fin du PCAET

Le bilan à mi-parcours du PCAET est un exercice de prise de hauteur qui permet de mesurer l'avancée du programme et de se rendre compte des améliorations à réaliser.

Le PCAET se veut une feuille de route transversale, qui donne une vision systémique de la collectivité car elle agit sur toutes les thématiques qui rythment la vie des habitants. Accentuer cette transversalité permettra d'élever tout le territoire, ensemble.

Voici les suggestions d'améliorations par axes.

AXE 1 – ENGAGEMENT

La mise en route d'un Club Climat permettrait d'initier un rendez-vous régulier avec les partenaires et les citoyens et de renforcer la mobilisation sur des sujets qui visent à améliorer les conditions de vies de tous. En parallèle, un Comité citoyen pourrait être mobilisé pour évaluer l'action du PCAET et travailler aux côtés des élus sur la révision du PCAET en 2027.

En interne à Mayenne Communauté, un portage politique fort est indispensable pour développer un plan de transformation de la collectivité et embarquer tous les agents et élus dans les choix de l'intercommunalité. L'utilisation d'un outil telle que la *boussole de la transition écologique*⁹ pourrait améliorer tout projet en prenant en compte ses impacts écologiques. Le *programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)*¹⁰ proposé par l'ADEME a vocation à accompagner l'évolution interne des collectivités.

AXE 2 – BIODIVERSITE

La politique engagée autour du bocage est forte depuis l'élaboration du PLUi en 2019 et la protection des haies au titre de la loi Paysage. Le développement du Plan d'Actions Biodiversité permet de poursuivre cet engagement en faveur de la nature et du vivant et de mettre en avant l'implication des communes. Pour éviter qu'elles ne s'essouffent, Il est important de soutenir ces actions.

L'action sur la gestion forestière est en pause. Pourtant, dans le contexte de réchauffement climatique que l'on connaît aujourd'hui, la forêt apparaît comme l'un des puits de carbone les plus précieux à préserver. Développer le couvert forestier et une politique de gestion favorable à la biodiversité est un enjeu qu'il va falloir considérer dans les années à venir.

⁹ <https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr/>

¹⁰ <https://economie-circulaire.ademe.fr/territoire-engage-transition-ecologique>

AXE 3 - ENERGIES

Pour le volet sobriété et efficacité, les programmes de rénovation et réhabilitation des bâtiments sont engagés, pour l'habitat des particuliers, le parc public et privé. Les communes sont accompagnées via le Conseiller en Energie Partagé et le technicien énergie de la Ville de Mayenne, aussi bien sur la rénovation que la bonne utilisation des équipements. Pour autant, il faut plus que tripler l'effort pour réduire nos consommations énergétiques. La sensibilisation, la formation et l'accompagnement sont des facettes indispensables pour soutenir cette direction.

Mayenne Communauté est bien engagée dans le développement des énergies renouvelables et depuis peu dans les énergies citoyennes. Il est nécessaire de poursuivre et accentuer le rythme de déploiement si l'on souhaite atteindre les objectifs d'autonomie.

AXE 4 – AGRICULTURES

Le volet agricole est vaste et complexe. En 2025, Mayenne Communauté choisit de s'engager dans le dispositif *Terres de Sources*¹¹ aux côtés de Laval Agglomération. Ce programme pourrait être la solution pour accélérer les transitions agricoles. En accompagnant les exploitations agricoles dans une démarche de progrès et en garantissant des débouchés économiques, ce dispositif permet de mettre en œuvre des actions qui améliorent la qualité de l'eau, la qualité de l'air et l'alimentation par l'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective.



Le portage politique sera important pour développer ce programme sur tout le territoire, tout comme il sera nécessaire d'avoir des ressources humaines suffisantes.

AXE 5 – MOBILITES

Le plan de mobilité simplifié est bien engagé. Le volet cyclable se déploie sur la première couronne de Mayenne. La mise à disposition d'infrastructures est indispensable pour inciter au changement modal. Les alternatives se mettent en place avec l'incitation au covoiturage, le développement des voitures partagées, la location de VAE longue durée. Cependant, le changement de comportement est un projet de long terme pour lequel il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation. Encourager la mise en mouvement en premier lieu des agents et des élus et des entreprises doit être poursuivi, notamment au travers d'événements comme le Challenge Mobilités.

¹¹ <https://terresdesources.fr/>

Pour le prochain PCAET 2027-2032

Outre les évolutions réglementaires (voir V.1.) qui devront être intégrées lors de la révision du PCAET, les 3 volets suivants seront prioritaires lors de l'élaboration du prochain plan climat.

Atténuation et adaptation

L'*atténuation* est la mise en place de mesures visant à réduire les EGES de façon à limiter ou atténuer le changement climatique.

L'*adaptation* est l'anticipation de l'impact du réchauffement climatique avec la gestion des risques et dommages induits.

Ces deux actions sont complémentaires pour améliorer les conditions de vies du futur.

En 2011, la France a développé le premier Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). En 2025, le PNACC 3¹² a été dévoilé. Il demande notamment à ce que tous les documents de planification intègrent la TRACC : Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique. Cette trajectoire suit le scénario tendanciel du GIEC.

La TRACC prévoit : **+ 2 °C en 2030, + 2,7 °C en 2050 et + 4 °C en 2100**. L'objectif de cette trajectoire est d'adapter la politique courante en prenant en compte le climat futur.

La prise en compte de la TRACC lors de la révision du PCAET fera l'objet de réflexion autour de mesures d'adaptation que l'on pourrait mettre en œuvre sur le territoire.

¹² <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/agir/espace-documentaire/pnacc-3>



Figure 17. Illustration de référence la France en 2100 à +4 °C (Source : Ministère de la Transition écologique)

L'Air

La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) de 2015 a fait évoluer les Plans Climat Énergie Territoriaux en rajoutant le volet Air, mettant ainsi en avant la lutte pour une meilleure qualité de l'air à travers la maîtrise des EGES et des polluants.

Plusieurs actions agissent indirectement sur la qualité de l'air dans le PCAET actuel, il serait intéressant de disposer d'un axe AIR pour mettre cette problématique plus en avant.

L'Eau

Comme présenté au II.2. (page 14), le territoire est particulièrement vulnérable par rapport à la ressource en eau. Avec la prise en compte du réchauffement climatique, c'est aussi toute la protection de cette ressource qui devra être questionnée et traduite en actions opérationnelles.

VI. BILAN QUANTITATIF

1. Bilan général

Une majorité des actions du PCAET de Mayenne Communauté a été mise en œuvre. 21 actions sont actives, 3 sont en construction et 3 n'ont pas démarré.

4 actions sont terminées :

- Action 11 : Intégrer la démarche Territoire Engagé pour la Nature
- Action 19 : Elaborer un Schéma Directeur des Energies Renouvelables
- Action 30 : Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié et un Schéma Cyclable
- Action 31 : Bougeons mieux en Haute-Mayenne !

Les actions 11, 19 et 30 ont débouché sur des plans d'actions qui sont désormais en cours de mise en œuvre.

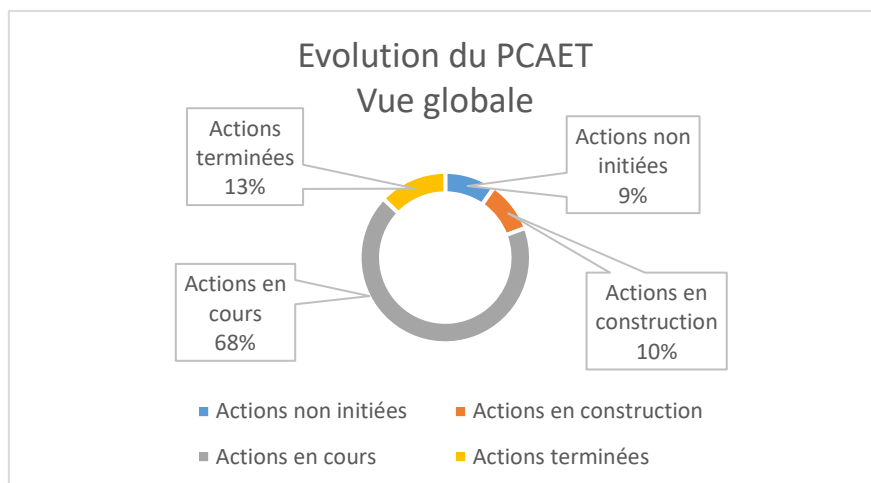


Figure 18. Vue globale de l'avancement du PCAET

Tous les axes ont bien avancé avec plus de 75 % de réalisation :

- Axe Engagement à 88 %
- Axe Biodiversité à 75 %
- Axe Energies à 78 %
- Axe Mobilités à 100 %

Seul l'axe Agricultures est moins avancé avec seulement 60 % de réalisation.

AXES	N° Action	Mots clés	Etat
I. ENGAGEMENT 88 % de réalisation	<u>1</u>	Suivi du PCAET	Actif
	<u>2</u>	Réflexion environnementale dans les projets	Actif
	<u>3</u>	Sensibilisation grand public	Actif
	<u>4</u>	Animations scolaires	Actif
	<u>5</u>	Bonnes pratiques	Actif
	<u>6</u>	Economie circulaire des pros	Actif
	<u>7</u>	Réduction/valorisation Déchets	Actif
	<u>8</u>	Réemploi	En construction
II. BIODIVERSITE 75 % de réalisation	<u>9</u>	Bocage	Actif
	<u>10</u>	Charte forêt	Non initiée
	<u>11</u>	Territoires Engagés pour la Nature	Terminée
	<u>11 bis</u>	➤ Mise en œuvre du Plan d'Actions Biodiversité	Actif
	<u>12</u>	Chantiers de plantation	Actif
III. ENERGIES 78 % de réalisation	<u>13</u>	PTRE / SARE	Actif
	<u>14</u>	CEP	Actif
	<u>15</u>	Sensibiliser entreprises	Non initiée
	<u>16</u>	Réhabilitation parc public	Actif
	<u>17</u>	OPAH RU	Actif
	<u>18</u>	Qualité de l'air intérieur	Actif
	<u>19</u>	SDEnR	Terminée
	<u>19 bis</u>	➤ Mise en œuvre du Plan d'actions EnR	Actif
	<u>20</u>	Projets collectifs citoyens EnR	Actif
	<u>21</u>	Filière chanvre	En construction
IV. AGRICULTURES 60 % de réalisation	<u>22</u>	Echanges parcellaires	Non initiée
	<u>23</u>	Agriculture durable	En construction
	<u>24</u>	Transmission des EA	Actif
	<u>25</u>	Sensibilisation changement climat	Actif
	<u>26</u>	PAT	Actif
V. MOBILITES 100 % de réalisation	<u>27</u>	Coworking	Actif
	<u>28</u>	Déplacements des agents et élus	Actif
	<u>29</u>	Sensibiliser les entreprises	Actif
	<u>30</u>	PMS+ SC	Terminée
	<u>30 bis</u>	➤ Mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié	Actif
	<u>31</u>	Bougeons mieux en Haute Mayenne	Terminée

2. Bilan par actions - Axe 1 : ENGAGEMENT

AXES	N° Action	Mots clés	Etat	88% de réalisation
I. ENGAGEMENT	1	Suivi du PCAET	Actif	88 % d'actions actives
	2	Réflexion environnementale dans les projets	Actif	
	3	Sensibilisation grand public	Actif	
	4	Animations scolaires	Actif	
	5	Bonnes pratiques	Actif	
	6	Economie circulaire des pros	Actif	
	7	Réduction/valorisation Déchets	Actif	
	8	Réemploi	En construction	

Action 1 : L'élaboration du programme d'actions PCAET a été le fruit d'un travail multi acteurs (citoyens, élus, associations, chambres...) à pérenniser. Une gouvernance partagée permettra la montée en compétences de chacun autour de la transition énergétique

Le PCAET de Mayenne Communauté est suivi par une chargée de mission depuis son adoption en 2021, permettant un suivi de chaque action et de leurs indicateurs ainsi que la mise en œuvre des actions.

👉 Observations : Le COPIL PCAET n'a pas été réuni chaque année et un bilan annuel auprès des porteurs et partenaires n'a jamais été fait, de même que le « Club Climat » avec les citoyens n'a pas été institué. La coordination des 3 EPCI initialement portée par la Communauté de Communes de l'Ernée a pris fin en 2022, chaque EPCI disposant d'un agent en charge du suivi.

💡 Pistes d'amélioration : Présenter un bilan annuel du PCAET aux partenaires et instaurer un « Club Climat » annuel avec participation des citoyens.

Action 2 : Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 15 % des EGES sont directement issues des décisions prises par les collectivités en ce qui concerne leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...), et 50 % si on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports

Plus que tout autre, cette action montre l'engagement de la collectivité dans la transition écologique.

- 2022, mise en place d'une action de sensibilisation commune agents/élus : Fresque du Climat et lancement d'une réflexion en lien avec les lois AGEC et Climat et Résilience sur la commande publique responsable.

- 2023 : mise en place d'une formation CNFPT (12 agents) puis RESECO (5 agents) en 2024 sur la commande publique responsable et l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés.

- 2023 : 2 Formations à la gestion durable intégrée des eaux pluviales (7 élus) et deux journées Pied de Haies avec la SCIC Mayenne Bois Energie et le CPIE (10 élus)

👉 A venir : établissement d'une semaine de la transition écologique pour accompagner les agents, proposition d'un plan de formation des agents et d'un plan d'actions pour engager la collectivité

⚠️ Difficultés rencontrées : Mobiliser les agents sur leur temps de travail et les élus déjà très pris par ailleurs, or le portage politique et la sensibilisation des agents publics sont indispensables.

Action 3 : La sensibilisation est une des clés à mettre en œuvre pour comprendre les enjeux du changement climatique et faire évoluer les comportements de la société de demain.

La transition écologique doit passer par la mise en œuvre d'actions collectives et sensibiliser le citoyen au niveau individuel. Depuis de nombreuses années, Mayenne Communauté finance un programme dédié au grand public en faveur de la biodiversité.

- 2021-2022 : Campagne grand public pour l'extension des consignes de tri. Objectif : augmenter de 15 % le volume de tri, réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). 3 ambassadeurs de tri recrutés sur 3 mois pour faire des animations, campagne d'affichages, animations, presse.

- En 2022 et 2023, un parcours de formation des éco-délégués lycées puis collèges a permis de travailler avec les élèves sur des projets au sein de leur établissement.

- En 2024, l'événement 'Fête Foraine de l'Energie' a porté l'axe Energies du PCAET au plus près des familles réunissant 640 personnes.

- En 2024-2025, le défi « On désencombre ! » cherche à mobiliser les foyers autour de nouvelles habitudes de consommation ; le programme Emergence des Energies Citoyennes est lancé pour constituer un collectif de citoyens motivés et monter un projet EnR citoyen.

👉 A venir : Création d'un comité citoyen qui serait impliqué dans l'évaluation des actions du PCAET et la préparation de la révision du PCAET qui intervient en 2027.

⚠️ Difficultés rencontrées : temps agent à mobiliser pour organiser ces événements

Action 4 : Depuis 2004, des animations à destination du public scolaire sont mises en place. Plus de 14 000 élèves de Haute Mayenne ont bénéficié d'interventions animées par des professionnels de l'environnement. Des échos très positifs sont ressortis de la part des enseignants, des parents et des enfants. L'objectif est donc d'élargir les animations scolaires à des thématiques plus larges du plan climat

Le programme d'animations scolaires à disposition des écoles primaires est en place depuis 2004. Historiquement, il y avait 3 propositions d'animations déchets (compostage / tri des déchets / gaspillage alimentaire). Depuis la mise en place du PCAET, 2 thématiques ont été ajoutées : énergie et biodiversité. Chaque année, 80 classes bénéficient de ces animations, soit une moyenne de 1200 élèves.

💡 Piste d'amélioration : une réflexion est entamée pour proposer de nouvelles thématiques (eau, numérique, ...). Expliquer le contenu des animations : les professeurs sont parfois réticents pour programmer l'animation énergies pour les plus petits.

Action 5 : Depuis 2010, l'association Synergies anime, à l'échelle départementale, le Réseau des collectivités engagées vers le développement durable. Ce réseau est basé sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre élus. Il a pour rôle de leur apporter des éléments concrets pour oser se lancer dans le développement durable « de terrain ». Le Réseau favorise la parole des élus en tant qu'acteurs de terrain confrontés aux réalités quotidiennes. Action en cours sur la période 2019 à 2025.

Mayenne Communauté finance l'adhésion des communes au réseau à hauteur de 50 %. 9 communes sont adhérentes depuis 2022 (La Chapelle-au-Riboul, Commer, Contest, Grazay, Jublains, Mayenne, Montreuil-Poulay, Sacé, Saint-Baudelle).

2 à 3 temps de visites sont organisés sur le territoire chaque année.

💡 Piste d'amélioration : l'intérêt du réseau n'est pas toujours connu, et certaines communes sont adhérentes par « habitude ». Une présentation en bureau communautaire et en réunion des secrétaires de mairies en début d'année 2025 permettra de rappeler la force du réseau, la valorisation des communes et le défrichage de projets.

Action 6 : Le développement d'actions d'économie circulaire contribue à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre dans différents domaines :

- Les activités économiques avec la mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Les déchets, en favorisant le recyclage, le réemploi, la réparation, la réutilisation, l'économie de partage en lien notamment avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Le développement de filières locales pour la valorisation des déchets produits sur le territoire.

Recrutement d'un poste mutualisé à l'échelle CCMC, CCE et CCBM en 2021 avec financement ADEME pour 3 ans, et élaboration d'un programme d'actions commun à la Mayenne et ajusté aux EPCI.

En 2022, changement d'agent puis poste vacant. Nouvelle arrivée pour 1 an en novembre 2024. Bilan de la convention et du label Economie circulaire à réaliser en 2025.

En 2022, lancement d'une enquête sur les biodéchets des professionnels en préparation de l'obligation de collecte séparée des biodéchets à la source (loi AGECE 2020) et proposition d'accompagnement via prestataires. 137 réponses à l'enquête, gisement identifié de 325 t sur Mayenne Communauté.

En 2024, Mayenne Communauté est lauréate d'un appel à projets pour mettre en place une journée « Défis de l'Economie Circulaire » en lien avec le service économique et le cabinet d'études Auxilia. 6 projets sont primés : marqueterie bois paille en récupération / projet de restaurant dans un tiers lieu coopératif / fournitures écoresponsables / service de location et d'entretien de couches lavables / collecte et compostage des biodéchets en circuit court / réseau de consigne local pour les bouteilles de bière.

Programme Territoires d'industrie 2023-2027 : développement de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT).

En 2025, une étude sera menée sur l'EIT et la restauration collective sur Mayenne Communauté en lien avec le Projet Alimentaire territorial.

💡 Pistes d'amélioration : améliorer les échanges avec le service économique

Action 7 : La collectivité, dans le cadre de la mise en place de plusieurs contrats opérationnels, en lien avec le département, la région et l'ADEME, poursuit ses actions de réduction et de valorisation des déchets par la mise en place d'actions spécifiques. D'autre part, la production de déchets verts est en hausse dans le département de la Mayenne. Plusieurs méthodes simples et pratiques permettent de réduire significativement ces déchets et de limiter l'utilisation de produits chimiques.

En 2021, la collectivité est passé en extension de consigne de tri. Mayenne Communauté a travaillé sur la labellisation Economie Circulaire avec l'élaboration d'un programme Economie Circulaire comprenant le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Evolution des tonnages collectés de déchets :

	2021	2022	2023	2024
Tonnage de DMA (en t)	24 127	22 280	22 286	21 976
Part recyclable	15 %	17 %	18 %	18 %
Part OMR	18 %	19 %	18 %	18 %
Part déchets de déchetterie	67 %	64 %	64 %	64 %
Quantité de déchets valorisés/an :	22 224	20 447	21 025	20 625
Part énergétique	29 %	30 %	25 %	26 %
Part matière	71 %	70 %	75 %	74 %
Nombre de composteurs distribués/an	150	235	271	318

💡 Pistes d'amélioration : Poursuivre les actions de communication sur les erreurs de tri, partenariat avec le service économique pour l'accompagnement des professionnels et leur tarification, retravailler la grille tarifaire pour disposer d'une redevance plus incitative, améliorer les flux de déchetteries, poursuivre l'action autour des biodéchets et spécifiquement des déchets verts

Dans le cadre du PREPA 2022-25 : une action de sensibilisation est prévue pour appuyer la lutte contre le brûlage de déchets verts, et les solutions alternatives applicables.

Action 8 : De nombreuses initiatives sont à l'œuvre dans le département de la Mayenne en matière de réemploi : collecte/réparation/vente d'électroménager ; collecte/tri/vente de textile ; collecte/tri/valorisation de déchets recyclables (papier, carton, plastique, déchets tertiaires, matériels, encombrants, DEEE) ; relooking/création de meubles en récup ; cordonnerie ; réparation de vélos ...

Certains acteurs du réemploi basés sur le bassin lavallois (Envie Maine, Le Relais, Alternatri...) souhaitent s'ancrer davantage dans le Nord Mayenne, ce qui leur permettrait d'envisager de nouveaux développements de leurs activités, et de possibles mutualisations. D'autres acteurs présents sur le territoire (réseau des artisans Répar'acteurs, Repair Café...) souhaitent partager un lieu (ateliers, magasin, exposition), des connaissances, développer des actions mutualisées de sensibilisation...

• 2023 : Etude sur l'intérêt de disposer d'un lieu dédié au réemploi et sous quelle forme avec le bureau d'études La Matière. Conclusions : plusieurs scénarios proposés, besoins identifiés de local mutualisé mais pas de leader identifié dans les structures intéressées.

⚠️ Difficultés rencontrées : manque de mobilisation d'acteurs porteurs et financements importants à rechercher.

💡 Piste d'amélioration : besoin d'un portage politique fort

3. Bilan par actions - Axe 2 : BIODIVERSITE

AXES	N° Action	Mots clés	Etat	75% de réalisation
II. BIODIVERSITE	9	Bocage	Actif	50 % d'actions actives 1 action terminée 1 action non démarrée
	10	Charte forêt	Non initiée	
	11	Territoires Engagés pour la Nature	Terminée	
	11 bis	> Mise en œuvre du Plan d'Actions Biodiversité	Actif	
	12	Chantiers de plantation	Actif	

Action 9 : Le bocage participe fortement à l'identité de la Mayenne et est un atout pour le développement durable du territoire. Il apporte de nombreux avantages : protection des troupeaux et des pâturages, brise-vent, corridor écologique, stockage du carbone, protection des sols...

- 2019-2023 : convention avec le CPIE Mayenne pour accompagner les agriculteurs à la préservation du bocage dans le respect du PLU (technique et administratif).

Plantations réalisées : + 23,3 km

D'autres structures (CA, indépendants) ont réalisé environ 12 km de plantations.

- 2022 : convention avec la SCIC Mayenne Bois Energie pour favoriser la gestion durable de la haie
- 2024 : lancement du Programme Territorial Intégré « Territoire de Bocage » 2024-26, avec le financement des plantations et l'internalisation du poste de technicien bocage (financement par l'Agence de l'Eau puis à 100 % pour 2 ans par la DRAAF dans le cadre du Pacte National pour la Haie). Poursuite de la convention avec la SCIC MBE pour la partie formation à la gestion durable.

Action 10 : La forêt joue un rôle primordial sur le plan écologique et économique. Elle a un impact significatif sur le stockage du carbone (2 à 3 fois plus qu'un champ cultivé) ; en comparaison avec les autres matériaux de construction, le bois est celui qui réclame le moins d'énergie pour sa mise en œuvre, ; elle abrite des habitats et des espèces protégées ; elle assure le développement du bois énergie. La forêt en Haute Mayenne recouvre 6,5 % du territoire et 99 % de cette forêt est privée. Le bois d'œuvre est le principal débouché de la forêt en Mayenne (80 %). 66 % des propriétaires ont moins de 4 ha de forêt. 49 % de la surface est détenue par des propriétaires de plus de 25 ha. 6772,2 ha (soit 59,5 %) du territoire forestier de la Haute Mayenne est sous Documents de Gestion Durable. Comparativement au taux de boisement national (1/3 du territoire), le taux de boisement de la Mayenne est faible. Il est donc nécessaire d'encourager les reboisements en développant les forêts.

⚠ Difficultés rencontrées : Cette action n'a pas démarré faute de financements et de temps agent disponible. Lors de l'élaboration du PCAET, des financements de poste à 100 % étaient possibles via la DRAAF.

La même action figure dans le programme Territoire Engagé pour la Nature, et dans les territoires de la CC de l'Ernée et de la CC du Bocage Mayennais. Au vu de l'intérêt

d'augmenter la séquestration du carbone et de préserver la biodiversité, il serait intéressant de démarrer l'action conjointement avec les autres territoires.

Il est à noter que le département de la Mayenne commence à travailler sur une charte de gestion pour les propriétaires de petite surface.

💡 Pistes d'amélioration : créer des liens avec le département sur le sujet.

Action 11 : Si la biodiversité est affectée par les changements climatiques, elle contribue également à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

L'initiative « *Territoires engagés pour la nature* » (TEN) est une démarche nationale mise en œuvre régionalement. Elle vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés en faveur de la biodiversité.

La Région Pays de la Loire adosse la signature d'un Contrat Nature à tout candidat au programme TEN. Cet outil financier propose un co-financement des actions jusqu'à 50 %.

- 2022-2023 : élaboration du programme Territoire Engagé pour la Nature de Mayenne Communauté (réunions publiques avec les élus, rencontres communales de 23 communes), recrutement d'un alternant en master biodiversité pour le suivi du plan d'actions
- 2024 : signature du Contrat Nature et lancement du plan d'actions biodiversité. Lors de l'élaboration du programme, une réflexion était en cours concernant la mise en conformité de la continuité écologique au niveau du barrage de Brives sur la Mayenne. La Région a choisi de mettre la labellisation « *Territoire Engagé pour la Nature* » en pause dans l'attente du choix du scénario retenu.

⚠️ Difficultés rencontrées : suivi du plan d'actions, nécessité de ressources humaines sur la durée du programme

💡 Pistes d'amélioration : relance des élus pour les projets communaux

Action 12 : Les chantiers participatifs citoyens ou scolaires sont l'occasion de faire connaître le bocage et la biodiversité tout en permettant aux citoyens de s'impliquer sur un projet communal.

- 2022 : 500 m de plantation chez un exploitant de Grazay, 60 participants
- 2024 : plantation annulée à Commer pour cause de météo, finalement réalisée en 2025 avec des élèves de Rochefeuille

⚠️ Difficultés rencontrées : Trouver des chantiers à proposer, les projets agricoles sont difficiles d'accès pour les citoyens pour cause de risque de « travail déguisé »

💡 Pistes d'améliorations : Organiser au moins 2 plantations par saison en impliquant les communes

4. Bilan par actions - Axe 3 : ENERGIES

AXES	N° Action	Mots clés	Etat	78% de réalisation
III. ENERGIES	13	PTRE / SARE	Actif	67 % d'actions actives 1 action terminée 1 action non démarrée 1 action en construction
	14	CEP	Actif	
	15	Sensibiliser entreprises	Non initiée	
	16	Réhabilitation parc public	Actif	
	17	OPAH RU	Actif	
	18	Qualité de l'air intérieur	Actif	
	19	SDEnR	Terminée	
	19 bis	> Mise en œuvre du plan d'actions	Actif	
	20	Projets collectifs citoyens EnR	Actif	
	21	Filière chanvre	En construction	

Pistes d'amélioration pour l'axe 3 : fusionner les fiches 13, 16 et 17 en une fiche « Habitat »

Action 13 : Dans sa grande majorité, le patrimoine bâti de la Haute-Mayenne est ancien (construction avant 1975). Par conséquent, sa performance énergétique est faible, ce qui conduit à une consommation en énergie très importante pour ses occupants.

Le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) a été validé par l'arrêté du 5 septembre 2019. Porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.

En 2022, la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) a été mise en place à l'échelle de 5 EPCI (CC de l'Ernée, du Bocage Mayennais, du Mont des Avaloirs, des Coëvrans et Mayenne Communauté). Le chef de file était Mayenne Communauté, et une convention avait été signée avec l'association Synergies pour conseiller les particuliers.

Depuis 2024, chaque EPCI a développé sa propre PTRE. Mayenne Communauté a poursuivi sa politique d'accompagnement avec l'association SoliHa.

Nombre d'actes réalisés	2021	2022	2023	2024
Acte A1 (informations de 1 ^{er} niveau)	145	372	211	1186
Acte A2 (conseil personnalisé)	124	163	154	519
Acte A4 (accompagnement pour réalisation des travaux)	0	6	14	28
Nombre de nouveaux ménages accompagnés				620
Nombre de logements ayant bénéficié de MPR par geste	539	506	386	306
Nombre de gestes de travaux	de janvier 2021 à décembre 2024, 1638 gestes de travaux			

Action 16 : Le diagnostic du Plan Local de l'Habitat 2018 – 2023 de Mayenne Communauté faisait état de la vétusté du parc de logements sociaux :

- une relative ancienneté, et particulièrement sur Mayenne : plus de la moitié du parc a été construit entre 1970 et 1989 (54 % pour 42 % à l'échelle du département). Les logements construits après 2 000 représentent 9,5 % du parc (mais seulement 5,6 % sur Mayenne et atteint 34 % sur le reste du territoire), pour 15 % à l'échelle du département.

- Une performance thermique moindre qu'à l'échelle départementale, en lien avec l'ancienneté : les logements en étiquette C représentent 38 % du parc (45 % à l'échelle du département). Le nombre de logements en étiquette E reste élevé : 14 % (soit un volume de 200 logements), pour 8 % à l'échelle du département. Hors de Mayenne, la majorité des logements sont classés en D (56 % pour un volume de 107 logements) du fait de l'ancienneté et du type en individuel.

- un parc communal qui mérite des travaux de confort et d'amélioration énergétique dans sa grande majorité

- un bâti ancien et parfois très dégradé dans les centres-bourgs nécessitant de lourds travaux de réhabilitation

- une consommation foncière à diminuer

Fort de ce constat, le PLH de Mayenne Communauté apporte un soutien aux bailleurs sociaux et aux communes dans leurs projets d'amélioration énergétique du parc et de réduction de la consommation énergétique (foncière, dans le bâti neuf et par le réinvestissement des centres-bourgs)

Le bilan du PLH 2018-2023 fait état de : 167 logements construits / 98 logements réhabilités / 350 logements rénovés

Nb de logements rénovés	2021	2022	2023	2024
Logements réhabilités	32	24	34	0
Logements construits	36	72	3	8

Le tableau suivant présente les actions financées dans le cadre du PLH. La volonté politique était de produire des logements de qualité en neuf ou réhabilités. Les communes et les bailleurs sociaux ont su saisir l'opportunité et les budgets initiaux ont été dépassés. Certaines enveloppes n'ont en revanche pas été consommées (études et démolition).

Actions	Conditions d'éligibilité	Objectifs	Réalisation	Budget initial	Engagement
Acquisition	50 % limité à 25 000 € de subvention par opération	6 immeubles	5 immeubles 1 terrain pour 2 parcelles	150 000 €	100 000 €
Etudes	Etude opportunité : 2500 € max Etude pré-op : max 30 000 €	12 études d'opportunité 6 études pré-op	0	210 000 €	0 €
Construction	Permis à points Sortie en logement social	100 logements	93 PLUS 65 PLAI 4 logements sociaux communaux	450 000 €	606 000 €
Démolition	50 % limité à 5 000 € de subvention	10 démolitions	0	50 000 €	0 €
Réhabilitation	25 % sur plafond de travaux 20 000 € HT sortie en logement social OPAH (en direction du parc privé) énergie : 500 €/logement Accessibilité 400 €/logement Très dégradé 2000 €/logement	20 logements Initialement inscrits dans la convention : 62 dossiers/an	98 logements Coût marché TTC : 295 284 € Conso sub=v OPAH : 227 900 €	100 000 € 693 240 €	470 000 € 471 769 €

Primo-accédant dans l'ancien : 4000 €/logement Ingénierie : 70 000 €/an	2018 : 62 dossiers 2019 : 115 dossiers 2020 : 120 dossiers
---	---

En 2025, un travail démarre avec les élus pour établir un nouveau PLH pour les années 2026-2031. Il sera validé courant 2026.

💡 Piste d'amélioration : les communes demandent un suivi plus régulier du programme avec plus d'informations sur l'avancement des actions.

Action 17 : La part importante du secteur résidentiel dans la consommation finale d'énergie du territoire s'explique par le poids et l'ancienneté des logements individuels. Ce secteur constitue le plus gros gisement en termes d'économies d'énergies.

Pour requalifier l'habitat privé ancien, il s'agit d'accompagner tous les publics éligibles aux aides de l'Anah avec un co-financement de Mayenne Communauté, et ainsi de faciliter la réalisation de travaux pour améliorer les performances énergétiques.

Le bilan de l'OPAH/OPAH-RU 2022-2023 fait état d'un financement moyen des travaux par projet à hauteur de 45 %, pour un montant moyen de 37 540 € de travaux par logement.

Montant général des travaux 2022-2023 : 1 126 265 €

Montant des aides attribuées (tous financeurs confondus) : 509 893 € dont

- 424 039 € de l'Anah
- 15 000 € de Mayenne Communauté

Indicateurs	2021	2022	2023	2024
Nombre de logement requalifiés		49	35	41
Economies d'énergie réalisées (en KWh)		738 900	650 000	
Part CO ₂ économisée (en kg CO ₂)			145 240	

Source : DHUP, ANAH-DREAL

Analyse des consommations énergétiques :

Le gain énergétique moyen après travaux est de 52 %, soit une moyenne de 21 000 kWh par logement.

Les étiquettes après travaux sont plus performantes :

- Avant travaux : 65 % des logements en étiquette F ou G, près d'1/3 en étiquette D
- Après travaux : 49 % des logements en étiquette B ou C, 29 % en étiquette D (61 % en 2021-22)

Action 14 : En moyenne, les communes françaises consacrent 10 % de leur budget annuel à leurs besoins énergétiques (source : ADEME). Le dispositif de Conseil en Energie Partagé leur permet de connaître et maîtriser leurs consommations d'énergie. Le rôle du CEP est d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations d'énergie, de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation, de favoriser le recours aux énergies renouvelables.

- 2021 : ouverture du poste et dépôt du dossier ADEME pour financement du poste sur 3 ans à 80 % avec complément par Mayenne Communauté
- 2022 : recrutement d'une personne en formation « Chargé de projet énergie » (en alternance pendant 1 an jusqu'en octobre 2023)
- 2024 : 8 bilans présentés en conseil municipal, suivis de projets, contrats, abonnements, etc. (plus de 10 000 € d'économies réalisées pour les communes) / lancement d'un groupement d'achats pour audits énergétiques sur les logements communaux et pour les capteurs qualité de l'air
- 2025 : financement du poste pour une année supplémentaire via le programme ACTEE CHENE porté par TEM en convention avec Mayenne Communauté. Des réflexions sont en cours pour financer le reste à charge avec participation des communes.

Action 15 : Pour une entreprise, réduire sa consommation d'énergie permet de réaliser des économies sur sa facture d'énergie et contribue à la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Cette action n'a pas été initiée par nos services. En revanche, on observe une prise en compte de la question énergie par les entreprises depuis la crise énergétique de 2022. D'autre part, l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables en 2023 a permis d'ouvrir la discussion avec certaines entreprises, et le 2^e programme Territoires d'Industrie a fléchi dans son axe « transition écologique », la décarbonation des entreprises.

💡 Piste d'amélioration : faire le lien avec le service économique et le programme Territoires d'Industrie.

Action 18 : Les nombreux polluants ont des effets néfastes sur notre santé. Une qualité de l'air dégradée a un impact fort sur notre santé et concerne plusieurs pathologies : irritations, toux, crises d'asthme, allergies... Il est donc nécessaire d'apporter des éléments de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur. De plus, le territoire de la Haute Mayenne se situe en Zone 3 pour le radon.

- 2019 : accompagnement sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des gestionnaires et usagers des établissements recevant du public (ERP) accueillant des enfants de moins de 12 ans sur le territoire de Mayenne Communauté, par le CPIE, en lien avec le CLS (réunions d'accompagnement pour les gestionnaires ; formation des personnels d'entretien ; formation des équipes éducatives ; campagnes de mesures du CO₂ menée par le personnel éducatif)
- 2021/2022 : continuité du programme d'accompagnement pour une meilleure QAI, mené précédemment auprès des ERP de moins de 12 ans. Mise en place d'actions de communication pour sensibiliser le grand public & co-construction d'un programme d'actions de sensibilisation à la santé environnementale pour un public souvent en marge de ces

préoccupations : action sur la QAI avec les communes (article type sur la QAI qu'elles peuvent utiliser dans leurs bulletins municipaux, mail aux élus et directeurs d'écoles contenant de l'information sur la QAI, webinaire pour élus et directeurs d'écoles) et action sur la QAI avec des publics dits "précaires" (ateliers de co-construction avec les acteurs locaux en vue de définir une ou des actions de sensibilisation sur la QAI)

- 2024 : Deux ateliers « Nesting » pour sensibiliser les jeunes parents aux produits allergisants ou néfastes + 2 ateliers produits ménagers et cosmétiques ont été mis en place par le CPIE Mayenne avec le CLS et également un atelier « Nesting » pour les agents de la collectivité

💡 Pistes d'amélioration : poursuite de la sensibilisation en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS) et de manière transversale avec la qualité de l'air extérieur

Action 19 : Territoire rural, le Nord Mayenne dispose d'un bon potentiel de développement des énergies renouvelables. Ce potentiel reste néanmoins à préciser par type d'énergie.

- 2022 : lancement d'un marché pour élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables et dépôt d'un dossier auprès de l'ADEME pour financer l'étude à 70 %

- 2023 : lancement de l'étude avec le groupement CEDEN, BURGEAP et Chambre Régionale d'Agriculture

- 2024 : fin de l'étude et travail avec le COPIL Energies renouvelables pour définir des pistes d'actions présentées à la commission environnement

- 2025 : définition d'un plan d'actions à mettre en oeuvre

Action 20 : Territoire rural, le Nord Mayenne dispose d'un bon potentiel de développement des énergies renouvelables. Les projets locaux impliquant les citoyens sont une opportunité pour créer une dynamique sociale et économique, développer de nouveaux modes de financement, et faciliter l'acceptabilité des projets.

Mayenne Communauté ne dispose pas d'unité de production d'énergies renouvelables portée par des citoyens.

- 2021 : Adhésion de Mayenne Communauté à RECIT, Réseau des Energies Citoyennes en Pays de la Loire.

- 2022 : Proposition du programme « Emergence » construit par RECIT pour inciter les citoyens à se constituer en collectif avant le montage d'un projet

- 2024-25 : Lancement du programme en décembre pour 24 mois d'accompagnement dont une phase de mobilisation de 6 mois avec 5 animations. 37 personnes ont assisté à au moins une animation. Un collectif de 17 personnes est prêt à s'engager.

En complément du Schéma Directeur des Energies Renouvelables, les communes ont été incitées à travailler sur des sites qu'elles souhaiteraient mettre à disposition des citoyens pour développer un projet d'énergies citoyennes.

Action 21 : Le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux du développement durable. Construire ou rénover des bâtiments de manière écoresponsable nécessite de considérer l'ouvrage dans son ensemble, depuis la production des matériaux qui le composent jusqu'à sa déconstruction. Le chanvre, plante non génétiquement modifiée, est une culture qui ne nécessite pas d'irrigation ni de traitements chimiques. Cette culture annuelle constitue une ressource renouvelable dont la production peut s'adapter aux besoins du marché sans utiliser d'intrants. A titre indicatif, 1 ha de chanvre absorbe 15 t de CO₂, soit l'équivalent d'1 ha de forêt. Cette capacité d'absorption du CO₂ contribue donc à réduire les impacts du changement climatique et de la dégradation de la qualité de l'eau.

- En 2020, l'Association Synergies a répondu à un Appel à Projets de l'ADEME en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture, pour soutenir un projet de développement d'une filière biosourcée pendant 2 ans. C'est le chanvre qui a été choisi.
- En 2021 et 2022, plusieurs rendez-vous ont permis de comprendre le fonctionnement de la filière dans les régions ou départements voisins et un groupe de 3 agriculteurs s'est lancé pour tester la filière. Fin 2022, l'arrêt des financements et la demande en matériaux timide ont fait que le projet s'est mis en pause.

Il pourrait redémarrer en 2025 sous réserve de trouver de nouvelles subventions.

5. Bilan par actions - Axe 4 : AGRICULTURES

AXES	N° Action	Mots clés	Etat	60% de réalisation
IV. AGRICULTURES	22	Echanges parcellaires	Non initiée	60 % d'actions actives 20 % d'actions non démarrées 20 % d'actions en construction
	23	Agriculture durable	En construction	
	24	Transmission des EA	Actif	
	25	Sensibilisation changement climat	Actif	
	26	PAT	Actif	

Avec 60 % de réalisation, l'axe 4 est le moins avancé. Le sujet est complexe et les acteurs nombreux. C'est l'axe où la mise en mouvement des acteurs demande une sensibilisation continue et un portage politique fort. En l'absence d'agent dédié au volet agricole, il est difficile d'assurer la mise en œuvre des actions.

Action 22 : Un parcellaire éclaté constitue un frein pour la mise à l'herbe des animaux. Un point de vigilance est à soulever : le rapprochement parcellaire doit s'opérer en préservant le bocage.

Cette action n'a pas démarré. Une formation avait été organisée le 7 octobre 2021 à Laval pour sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux fonciers, dans le cadre d'une stratégie foncière territoriale. Cette formation était co-organisée par le PAT Haute Mayenne et Sud Mayenne, et animée par Terres de liens.

Les échanges parcellaires sont un dispositif pour permettre de redonner une cohérence géographique au sein des exploitations. S'il y a un aspect pratique, il y a aussi un intérêt économique pas toujours perçu par les exploitants.

Ce dispositif rencontre actuellement un essor important en Loire-Atlantique à la demande des collectivités. Selon l'échelle choisie, il peut être relativement lourd à mettre en place.

La Chambre d'Agriculture de la Mayenne est compétente pour présenter le dispositif aux élus communautaires ou communaux, établir un programme de sensibilisation et fournir un accompagnement aux exploitants sur différents plans, technique et juridique notamment. Si une collectivité est intéressée, il peut être intéressant de réaliser un recensement cartographique anonymisé avant une réunion auprès des exploitants.

La Chambre d'Agriculture avait été sollicitée en 2021 par des exploitants sur la commune de Contest.

💡 Pistes d'amélioration : Temps et financement dédiés à l'action, vigilance sur la préservation des haies et l'agrandissement des exploitations.

Action 23 : Dans le secteur agricole, l'élevage bovin contribue fortement aux émissions de GES (méthane et ammoniac) dans l'air et dans l'eau (épandage). De nombreux leviers d'amélioration de ce mode d'élevage existent :

- le maintien de prairies contribue au stockage de carbone,
- la pâture limite le recours à l'épandage, le labour pour la production de céréales, la consommation d'eau, l'usage de produits phytosanitaires,
- l'amélioration des techniques d'épandage limite les émissions azotées
- le développement du compostage et de la méthanisation permet l'export des fertilisants organiques

Cette action est en cours de construction. L'opération « Fermes en transition » menée par le PAT du Sud-Mayenne avait été étudiée pour la répliquer sur le territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les Civam Bio et AD et la SCIC Mayenne Bois Energie. Elle n'a pas été actée pour le moment.

L'AMI Agriculture & Alimentation portée par Mayenne Communauté dans le cadre de la compensation de terres agricoles consommées par la création de la ZA des Chevreuils a soutenu le projet de l'OP Vaubernier : « *Adaptation des exploitations pour en faire des outils viables et transmissibles* ». Ce projet comporte un volet qui finance des diagnostics CAP'2ER : diagnostic qui permet d'évaluer l'empreinte environnementale et d'étudier des pistes d'améliorations. 73 diagnostics ont pu être réalisés ou sont en cours de finalisation.

💡 Pistes d'amélioration : Temps et financement dédiés à l'action, expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en lien avec la fiche-action 9, acquisition de foncier par la collectivité dans le cadre d'une régie de production agricole avec définition de critères durables dans la mise à disposition aux porteurs de projet, incitation à créer des GIEE, dans le cadre du PREPA : Soutenir et orienter les évolutions techniques et les pratiques des agriculteurs favorables à la réduction des émissions d'ammoniac

👉 Projet en cours d'étude : intégrer la démarche « Terres de Sources », label visant à préserver l'eau et l'air en proposant un diagnostic et un accompagnement des exploitations agricoles plus durables avec des débouchés en restauration collective.

Action 24 : Territoire rural l'agriculture est un secteur clé de l'économie locale. Aujourd'hui le territoire est confronté aux problématiques du renouvellement des exploitants agricoles et la reprise des exploitations. Cela est particulièrement dommageable lorsqu'il s'agit de terres exploitées en agriculture biologique, lorsqu'on connaît le temps de conversion ; il s'agit donc d'un patrimoine à préserver, d'autant que l'on sait que les produits biologiques locaux peuvent rapidement manquer pour approvisionner la restauration collective locale.

Les freins à la transmission sont multiples :

- Les exploitations sont de moins en moins transmises aux enfants : d'où des prix de mise en vente trop importants, une dissociation exploitation/maison d'habitation qui n'est pas favorable à la cession...

- Une image du métier qui n'est pas suffisamment attractive (conditions de travail jugées difficiles : temps passé, astreintes, pas assez de personnel sur l'exploitation...)

- Le Projet Alimentaire Territorial porté par le GAL Haute Mayenne avait mis en place un groupe de travail Transmission-Installation. Ce GT se composait d'élus des 4 communautés de communes du GAL Haute Mayenne, ainsi que des représentants de la SAFER, de Terres de Liens, de la Chambre d'Agriculture, de l'ADEARM et de la CIAP 53.

Ce GT avait pour objectifs :

- de mettre en commun les compétences des acteurs agricoles,
- de mettre en place des actions conjointes afin d'optimiser l'accueil, la transmission et l'installation de porteurs de projet sur le territoire.

Suite à des changements d'agents, le groupe de travail a été mis en pause.

- Dans le cadre de l'AMI Agriculture & Alimentation, Mayenne Communauté soutient l'ADEARM (Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Mayenne) pour son projet « *Créer des collectifs d'échanges pour favoriser les transmissions de fermes durables* ». Ce projet propose un accompagnement à travers des temps d'échanges sous forme de cafés-transmission et des formations pour bien préparer sa transmission.

- En 2023, le PAT a été partenaire de la CIAP 53 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) de la Mayenne pour porter une étude sur les Espaces-Tests Agricoles (ETA), un des modèles pour permettre aux jeunes porteurs de projets de tester une activité avant de s'installer. La particularité de notre territoire avec une dominante en élevage, notamment bovins soulève deux problématiques principales à la mise en place d'un ETA : le coût du bâti et du matériel pour ce type de production et l'astreinte nécessaire : le soin des animaux et la préparation des parcelles entre 2 porteurs de projets. Il existe également une contrainte en termes d'habitation. Ce projet a été jugé trop complexe. Toutefois, cette étude a permis de prendre connaissance du Projet Alterfixe, menée dans l'Orne.

- En 2024 et 2025, le projet Alterfixe en Mayenne, porté par la CIAP et les PAT de la Mayenne, propose 4 temps immersifs à des porteurs de projets pour découvrir les modèles de conduites d'exploitations agricoles, rencontrer les acteurs du secteur agricole, découvrir le territoire et ses habitants et ainsi faire mûrir son projet.

💡 Piste de travail : Mise en place d'un « Accueil territorial » pour identifier la nature des projets et des besoins et rediriger ensuite les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs.

Action 25 : Les études ainsi que les épisodes de chaleur récents montrent que le secteur agricole sera fortement impacté par les changements climatiques. Des mesures d'adaptation sont donc à mettre en place dans ce secteur.

La Chambre d'Agriculture porte des actions destinées à sensibiliser sur le changement climatique, et inciter à mettre en œuvre des actions d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

- Le Parcours Bas Carbone : à destination des agriculteurs, ce programme propose un diagnostic avec l'outil CAP'2ER qui permet d'évaluer l'empreinte carbone de l'exploitation, puis 2 jours de formation pour sur le climat et l'adaptation et enfin une visite de conseil personnalisée destinée à construire un plan d'actions. 5 ans plus tard, un nouveau diagnostic permet d'évaluer les progrès réalisés.
- En 2024 : une journée départementale « Agriculture & Climat » a réuni les collectivités, les structures du monde agricole, les banques, instituts techniques, associations environnementales pour réfléchir sur les forces et faiblesses du système agricole cis-à-vis du changement climatique et les opportunités. C'est un rendez-vous qui sera reconduit chaque année.
- Une exposition « Agriculture & Climat » sur les enjeux du climat, du stockage carbone, les émissions de Gaz à Effet de Serre, le cycle de l'eau a été mise en place dans les locaux de la Chambre. Des panneaux ont aussi été installés sur l'AgriCampus de Laval.
- Pour 2025-2026, la Chambre travaille à la création d'une nouvelle formation autour de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. 2 jours de formation + temps d'accompagnement individuel pour la mise en œuvre de solutions.

Dans le territoire voisin de la CC du Mont des Avaloirs, un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) a été accompagné par la Chambre d'Agriculture pendant 3 ans, sur la thématique de « *l'adaptation des exploitations au changement climatique* ». Le programme se termine en 2025. Il serait intéressant d'échanger avec ce groupement en vue de retours d'expériences.

Dans les formations agricoles, un module « climat » est systématiquement intégré dans les parcours installations. Le risque climatique est aujourd'hui un facteur incontournable à prendre en compte.

Action 26 : Dès 2010, la concertation s'est engagée en Haute Mayenne sur la question de l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts, mobilisant de nombreux acteurs (cuisiniers, gestionnaires, producteurs, élus, structures d'accompagnement...). Le GAL de la Haute Mayenne a relancé en 2016 une réflexion sur la question alimentaire dans le cadre d'une dynamique plus large de Pôle Territorial de Coopération Economique : un groupe de travail multi-acteurs a ainsi été remobilisé et le projet de PAT est en partie le fruit de cette réflexion.

Le Projet Alimentaire Territorial s'est construit depuis 2019 à l'échelle du GAL Haute Mayenne qui regroupe les 4 communautés du Nord Mayenne (Mayenne Communauté, CC de l'Ernée, du Bocage Mayennais et du Mont des Avaloirs).

Il propose 24 actions au travers de 4 axes de travail :

1. Développer l'offre en produits locaux et de qualité
2. Sensibiliser les consommateurs-citoyens aux produits locaux et de qualité
3. Favoriser l'approvisionnement des cantines en produits locaux et de qualité
4. Mettre en valeur notre patrimoine alimentaire

Certaines actions du PAT recourent les actions du PCAET sur le volet Agricultures :

- o la transmission et l'installation des exploitants,
- o le développement des pratiques agroécologiques.

Dans l'axe 1, un diagnostic a été réalisé sur l'offre et les besoins locaux.

Dans l'axe 2, le jeu « Qu'est-ce qu'on mange à la cantine ? » propose de se mettre dans la peau d'un maire qui tente d'améliorer le menu proposé dans sa cantine.

L'axe 3 propose une formation à l'alimentation durable pilotée par le GRAINE Pays de la Loire et animée par Synergies 53 et le CIVAM BIO 53 à destination des acteurs-relais notamment en lien avec les publics précaires et les services enfance-jeunesse.

Une étude est menée sur le territoire de Mayenne Communauté avec les services économiques sur la restauration collective en vue d'étudier les besoins des communes et imaginer des mutualisations.

⚠ Difficultés rencontrées : changement d'agent et poste vacant pendant plusieurs mois.

👉 A venir : Mise en place d'une « Sécurité Sociale de l'Alimentation », intégration de la démarche Terres de Sources

6. Bilan par actions - Axe 5 : MOBILITES

AXES	N° Action	Mots clés	Etat	100% de réalisation
V. MOBILITES	27	Services de proximité et Coworking	Actif	40 % d'actions terminées 60 % d'actions actives
	28	Déplacements des agents et élus	Actif	
	29	Sensibiliser les entreprises	Actif	
	30	PMS+ SC	Terminée	
	30 bis	> Mise en œuvre du PMS et SC	Actif	
	31	Bougeons mieux en Haute Mayenne	Terminée	

Action 27 : Les tiers-lieux en milieu rural permettent à des activités de s'installer et se développer en renforçant les échanges économiques, limitent les flux pendulaires, et plus généralement, renforcent l'attractivité du territoire. Les services de proximité permettent de réduire les déplacements des usagers.

- Le territoire ne dispose pas de tiers-lieu. Voir action 8 pour l'étude de l'intérêt de mettre en place un lieu dédié au réemploi sur le territoire, et qui pourrait héberger divers services ou espaces de co-working.

Est-il pertinent d'installer des espaces de co-working en milieu rural ? Est-ce que cette solution permettra de réduire les déplacements ?

Le développement du télétravail massif depuis la crise sanitaire a fait que la plupart des salariés sont équipés chez eux et ont pris l'habitude de télétravailler à la maison. Les personnes pouvant être intéressées sont les indépendants, qui recherchent un espace de travail confortable - mais ne veulent pas pour autant investir dans des locaux -, et partagé - pour bénéficier d'un lien social.

A Mayenne : la SERE héberge un espace co-working depuis 10 ans. Il est actuellement peu utilisé. Probablement, peu adapté aux besoins d'aujourd'hui, avec la nécessité de disposer d'espaces confidentiels en plus d'un espace partagé. A venir : des travaux permettront d'adapter l'espace aux besoins identifiés.

Station 405, un nouvel espace de co-working, ouvre ses portes début 2025.

- Depuis 2019, l'Etat développe les Maisons France Services pour rapprocher les citoyens des services publics et de l'administration.

La Mayenne est désignée Territoire pilote pour les Maisons France Services : les structures d'accueil sont développées sur les territoires pour que chaque personne soit à moins de 12 minutes d'une Maison France Services. Ces structures sont le guichet unique de 12 partenaires administratifs.

- Septembre 2021 : Ouverture des Maisons France Services à Mayenne et Lassay-les-Châteaux. 2 agents sont en poste permanents à Mayenne, 2 agents sont basés à Lassay avec des permanences fixes dans certaines communes. Les agents sont complémentaires avec 4 pôles thématiques : santé / entreprises-industrie / Scolaires / Seniors.

Les Maisons France services ont réalisé beaucoup de communication : des portes ouvertes chaque année, des déplacements dans les mairies, des stands dans les marchés, des articles dans les journaux de la collectivité et des interventions dans les entreprises. Le dispositif « Aller vers » a permis de se rapprocher de la population vieillissante ou présentant des difficultés de déplacement. Les structures sont maintenant bien connues et identifiées.

Année	2022	2023	2024
Nombre de démarches effectuées à Mayenne	4075	6434	7147
Nombre de démarches effectuées à Lassay	3710	5175	5250

💡 Pistes d'amélioration : Intégrer plus l'usager dans les prises de décision de la structure

Action 28 : Chaque année, les agents et élus réalisent de nombreux kilomètres lors de leurs déplacements. Deux pistes sont envisageables pour réduire ces impacts : diminuer le nombre de déplacements et/ou agir sur la nature et la qualité des déplacements.

La crise sanitaire de 2019 a développé l'usage du télétravail. Les habitudes sont maintenant bien ancrées et la majorité des agents travaillant en bureau télétravaillent 1 jour par semaine.

Les salles de réunion de la collectivité sont équipées de dispositif de visio-conférence. Les agents ont parfois recours à cette alternative pour éviter un déplacement pour les réunions courtes.

- Depuis 2019 : 7 vélos électriques sont à disposition des agents, souvent utilisés par les mêmes agents. Le Challenge Mobilités de la région est mis en place, mais pas toujours suffisamment animé pour inciter les agents à participer. On retrouve régulièrement les agents déjà sensibilisés dans ce type d'événements. Un bilan régional de ce challenge a fait état d'une difficulté à mobiliser de nouvelles personnes et à initier le changement de comportement.

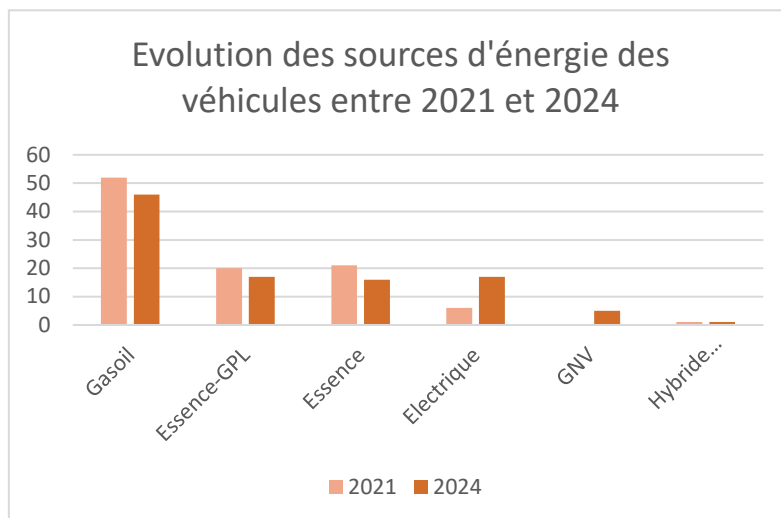
- 2023 : la journée RH permet de mettre en avant le dispositif de covoiturage Klaxit, pour les déplacements domicile-travail principalement.

- 2024 : Une journée covoiturage est organisée avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour favoriser la mise en relation entre salariés.

La flotte de véhicules mutualisée entre Mayenne Communauté, Mayenne Ville et le CCAS de Mayenne n'a pas beaucoup évolué : on compte 126 véhicules en 2021 et 127 en 2024. En

revanche, les moteurs à essence et gasoil ont diminué (- 3 % et - 6 %) tandis qu'on observe une augmentation nette du nombre de véhicules électriques (+ 11 %) et au GNV (+ 4 %).

Ces sources d'énergie sont moins émissives de Gaz à Effet de Serre et de polluants.



⚠ Difficultés rencontrées : besoin d'animer en permanence le challenge pour motiver les agents à tester de nouveaux modes de déplacements.

💡 Pistes d'amélioration : organiser des sorties en groupes pour repérer les aménagements favorables aux vélos, dessiner une carte des trajets domicile-travail des agents pour les inciter au covoiturage, utiliser des applications de mise en lien pour le covoiturage lors d'événements, déploiement du forfait mobilité durable

Action 29 : Partant du constat que 86 % des Mayennais prennent leur voiture pour se rendre au travail et que 9 personnes sur 10 sont seules dans leur voiture, un réel travail est à mener par les entreprises pour développer l'intermodalité de leurs salariés.

Depuis 2021, un groupe de travail d'entreprises s'est mis en place avec des grandes entreprises du territoire : GSK, Ermo, Seb-Moulinex, CERFrance et des entreprises de la CCMA. Plusieurs actions sont menées : Challenge mobilité animé en interne, test de flotte de location en longue durée pour leurs salariés, présentation de Klaxit, réflexion sur la mise en place de navettes inter-entreprises, actions de sensibilisation pour développer le covoiturage et l'usage du vélo.

⚠ Difficultés rencontrées : problématiques différentes selon les entreprises (trajets, horaires, ...), baisse de financements régionaux

Action 30 : La voiture constitue le mode de déplacement privilégié sur notre territoire, l'offre en transports en commun étant très limitée. La voiture représente près de 80 % des déplacements domicile-travail et les utilisateurs de transports en commun moins de 1 % des usagers. La voiture occupe donc une place majeure dans la part des déplacements des habitants du territoire. Depuis le 1er juillet 2021, Mayenne Communauté est compétente en matière de mobilité.

- 2021 : lancement de l'étude Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Cyclable jusqu'en 2022

- 2023 : validation et mise en œuvre du plan d'actions sur 10 ans.

Objectifs sur la ville de Mayenne : rendre cyclable la ville avec 12 km de pistes cyclables en 2033

Objectifs sur Mayenne Communauté : 123 km de pistes cyclables

- Plan de mobilité et Schéma cyclable mis en œuvre depuis 2023 et le recrutement d'un chargé de mission Mobilités

Action 30 bis : Mise en œuvre du plan de mobilités simplifié et du Schéma cyclable

SCHEMA CYCLABLE : A Mayenne, aménagements cyclables mis en place

- Développement des stationnements vélos : arceaux, abris vélos, box gratuites
- Déploiement des sas vélo (en amont des feux) et des « cédez-le-passage » cyclistes
- Mise en place du double-sens cyclable (24 réalisés sur 66 projetés)
- 6,9 km de voies cyclables pour 4 communes dans la première couronne de Mayenne
- Sécurisation des abords d'établissements scolaires

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE :

- Covoiturage via l'application Klaxit / BlablacarDaily.

En 2023 : 33 735 trajets (88 teqCO₂ économisés)

En 2024 : 55 039 trajets (250 teqCO₂ économisés)

Fin 2024, à cause des restrictions budgétaires de l'Etat, la région arrête le co-financement pour le covoiturage qui était prévu jusqu'en mars 2026. La convention avec BlaBlaCar Daily se termine le 31/05/25 et ne sera pas prolongée. Conséquence : baisse des trajets déjà notable (environ 1000 trajets par mois contre 6000 en octobre 2024).

- Bus de Mayenne : le May'Bus de Mayenne est gratuit pour tous. Une réflexion est en cours pour conserver la gratuité mais éventuellement changer les horaires ou étendre les circuits pour s'adapter à la demande des entreprises.

- Lignes de covoiturage numérique en projets : c'est une compétence régionale donc la position de la région est prépondérante, et en attente de décision du département qui pilote le projet.

- Mise à disposition de vélos électriques en location longue durée depuis mars 2024 : possibilité de 90 vélos en location. 100 % des vélos sont loués avec une liste d'attente de 23 personnes. La demande est forte : réflexion pour acquérir 30 vélos supplémentaires lors du prochain marché en 2027.

- Voitures électriques en autopartage : des bornes de recharge seront positionnées à Mayenne (2), Lassay-les-Châteaux et Martigné-sur-Mayenne. Les modèles de voiture sont en cours d'achat : 4 C3 électriques. Le dispositif devrait être lancé fin 2025.

Action 31 : En Mayenne, 52 % des trajets en voiture sont réalisés pour une distance inférieure à 3 km, 9 personnes sur 10 sont seules dans leur véhicule, 1/4 des personnes se rendant au travail en voiture, restent sur leur commune. De plus, il n'y a pas de gare ferroviaire en Haute Mayenne.

Le GAL de la Haute-Mayenne a été lauréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « French Mobility » avec le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne ».

Le GAL de Haute Mayenne s'est engagé dans le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne » labellisé France Mobilités en 2018 par le Ministère de la transition écologique. Le projet a véritablement démarré en 2019 jusqu'en 2022, pour un budget total de dépenses de 95 000 €.

Il a permis de faire ressortir le sujet mobilités dans la sphère travail, loisirs et familiale. Les autres actions de l'axe mobilités du PCAET ont bénéficié de l'expérience de ce projet.

Les animations réalisées :

- Animations mobilités durables sur différents types d'événements (questionnements des habitudes, expérimentation de solutions alternatives, identifications de problématiques liées aux publics âgé, salarié, etc.)
- Défi mobilité positive en 2019 puis 2021. A la suite du défi, lancement de l'association « La roue libre » pour réfléchir à la place du vélo en ville et l'amélioration des aménagements cyclables
- Animations en entreprises : participation au challenge mobilité, nécessité de personnes porteuses en interne, prémices du groupe de travail inter-entreprises toujours actif aujourd'hui
- Événementiels éco-mobiles : accompagnement de 2 associations culturelles (l'Arbre bavard et la N.E.F.) pour entamer des réflexions. Pistes d'actions : promotion du covoiturage pour les événements type festivals, proposition de stationnements vélos sécurisés, évaluation des pratiques de déplacements du public.



PLAN CLIMAT air énergie TERRITORIAL

BILAN à mi-Parcours



MAYENNE
communauté